

Collection

Mouvements sociaux

no MS0601

**Collectif des organisations
démocratiques de masse et
de partis politiques contre
l'impunité au Burkina Faso**

Sayouba Ouédraogo

sous la direction de
Yvan Comeau,
avec la collaboration de
Luu Thuy-Diep

janvier 2006

Cahiers du CRISES - Collection Mouvements sociaux - no MS0601

« **Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques contre l'impunité au Burkina Faso** »

Sayouba Ouédraogo

(sous la direction de Yvan Comeau, avec la collaboration de Luu Thuy-Diep)

ISBN : **2-89605-214-3**

Dépôt légal : janvier 2006

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : www.cris.es.uqam.ca.

Denis Harrisson
Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Sayouba OUÉDRAOGO est doctorant en service social à l'Université Laval. Sa thèse porte sur les dynamiques d'émergence et de développement des groupements villageois au Burkina Faso. L'auteur a débuté ses études graduées en assistantat social au Maroc, à l'Institut national de l'action sociale de Tanger. Par la suite, il a obtenu son diplôme supérieur en travail social (option des services sociaux et de l'éducation spécialisée) à Dakar au Sénégal.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	xi
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	xiii
RÉSUMÉ	xv
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DE DONNÉES	3
1.1. La recherche documentaire.....	3
1.2. L’entretien	3
2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COLLECTIF	5
2.1. Le milieu.....	5
2.1.1. L’histoire du Burkina Faso.....	5
2.1.2. L’économie du Burkina Faso	6
2.1.3. La démographie.....	9
2.1.4. Le contexte social.....	10
2.1.5. Le réseau associatif	10
2.2. La chronologie des évènements.....	11
2.2.1. L’historique de la lutte contre l’impunité au Burkina Faso.....	11
2.2.2. L’assassinat de Norbert Zongo et la formation du collectif	13
2.3. Les acteurs et intérêts en présence.....	15
2.3.1. La coalition.....	15
2.3.2. La base sociale.....	17
2.3.3. Les alliés du collectif.....	18
2.3.4. Les sympathisants et les spectateurs de la lutte.....	18
2.3.5. Les opposants de la lutte	19
2.4. Les principaux enjeux de la lutte.....	19

3.	L'ÉMERGENCE DU COLLECTIF	21
3.1.	La situation de privation, de conflit ou de désaccord	21
3.1.1.	La destruction de la communauté.....	21
3.1.2.	Le tissu associatif	22
3.2.	La construction sociale des schèmes d'interprétation de l'impunité	22
3.2.1.	Le diagnostic	22
3.2.2.	Le pronostic	23
3.3.	La constitution et le maintien de l'identité du collectif	24
3.3.1.	Les critères qui fondent l'identité.....	24
3.3.2.	Les processus de saturation de l'identité	25
3.3.3.	L'anticipation collective des résultats	26
3.3.4.	L'aspect collectif des activités.....	26
3.4.	Les courts-circuits de solidarité	26
3.4.1.	Les influences contraires à la solidarité.....	26
3.4.2.	La peur des opposants	27
4.	LE DÉVELOPPEMENT DU COLLECTIF.....	29
4.1.	Les opportunités	29
4.1.1.	Au niveau de l'état.....	29
4.1.2.	Au niveau des élites.....	32
4.1.3.	Au niveau des alliés.....	32
4.1.4.	Au niveau des corps intermédiaires.....	33
4.2.	La conduite de la lutte	34
4.2.1.	Les éléments du calcul rationnel	34
4.2.2.	L'information	36
4.2.3.	Les ressources.....	37
4.2.4.	La stratégie	39
4.2.5.	La concurrence avec d'autres organisations.....	41
5.	LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE	43
6.	L'ÉVALUATION DE LA LUTTE	47
6.1.	Sur le plan de la répartition.....	47
6.1.1.	Économique.....	47
6.1.2.	Politique.....	49
6.1.3.	Idéologique.....	49

6.2. Sur le plan de l'organisation.....	51
6.2.1. L'autonomie	52
6.2.2. La solidarité.....	52
6.2.3. La mobilisation.....	53
7. DES PISTES DE RENOUVELLEMENT	55
BIBLIOGRAPHIE.....	57
ANNEXE 1 - Les activités du Collectif (du 16 décembre 1998 à fin 2003).....	61
ANNEXE 2 - Le décret no 2002-97/PRES/PM du 5 mars 2002 (...)	63
ANNEXE 3 - La plate-forme renouvelée du Collectif	67

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	État des données disponibles sur les entreprises du Burkina Faso.....	7
TABLEAU 2	Les intérêts des acteurs en présence	20
TABLEAU 3	État de l'indemnisation des victimes de violences en politique de 1960 à 2004	48

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADF/RDA	Alliance pour la démocratie et la Fédération/Rassemblement démocratique africain
AESO.....	Association des élèves du secondaire de Ouagadougou
AJB	Association des journalistes du Burkina
ANEB	Association nationale des étudiants burkinabè
BSB	Bloc socialiste burkinabè
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CDP	Congrès pour la démocratie et le progrès
CEL.....	Commission d'enquête indépendante
CEMOB.....	Compagnie d'exploitation des mines d'or burkinabè
CENI.....	Commission nationale électorale indépendante
CFA	Convention financière africaine
CGT-B	Confédération générale du travail du Burkina
CNDH.....	Commission nationale des droits humains
CRADH.....	Comité pour le règlement des affaires pendantes en matière de droits humains
CSI.....	Conseil supérieur de l'information
FCFA.....	Franc de la Convention financière africaine (1 000 CFA = 2 \$ CAN en 2005)
FEANF	Fédération des étudiants d'Afrique noire en France
FEER	Fonds de l'eau et de l'équipement rural
FIDH.....	Fédération internationale des droits de l'homme
FILEP	Festival international de la liberté d'expression et de presse
MACO.....	Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou
MBDHP.....	Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples
MTP.....	Mouvement pour la tolérance et le progrès
ONPE.....	Office national de la promotion de l'emploi
PDP.....	Parti pour la démocratie et le progrès
PDSU.....	Programme de développement social urbain
RENLAC	Réseau national de lutte anti-corruption
SADO	Soutien aux ayants droit de David Ouédraogo
SEP	Société des éditeurs de la presse privée
SYNATEB.....	Syndicat national des travailleurs de l'éducation de base
SYNATIC.....	Syndicat national des travailleurs de l'information et de la culture
SYNTAS	Syndicat des travailleurs de l'action sociale
UDPI.....	Union des démocrates et progressistes indépendants
UGD	Union de la gauche démocratique
UGEB	Union générale des étudiants du Burkina Faso
UGEV	Union générale des étudiants voltaïques
UIDH.....	Union interafricaine des droits de l'homme
UJAB	Union des jeunes avocats du Burkina
UNSL/FO	Union nationale des syndicats libres/force ouvrière
UVDB.....	Union des Verts pour le développement

RÉSUMÉ

Cette monographie présente l'expérience de lutte contre l'impunité au Burkina Faso menée par le Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques. Le Collectif a été créé après l'assassinat, le 13 décembre 1998, du journaliste Norbert Zongo de l'hebdomadaire burkinabè « L'Indépendant ». Ce journaliste menait des investigations sur la violation des libertés individuelles par des institutions républicaines, et la perpétration des crimes de sang et économiques par des proches du pouvoir et de la famille présidentielle.

Créé initialement pour exiger du pouvoir l'arrestation et le châtement, selon la loi, des assassins du journaliste Zongo, le Collectif a élargi ses objectifs pour inclure la refondation des institutions républicaines pour plus de démocratie et de transparence dans la gestion des affaires publiques. Pendant plus de cinq ans de protestation du Collectif dans la rue et dans les institutions, le pouvoir, non sans avoir tenté de venir à bout des manifestants par la répression et le dilatoire, cède finalement à certaines revendications.

La monographie s'inspire de la grille pour la réalisation de monographie portant sur des luttes collectives de Yvan Comeau (2005). L'étude représente une tentative d'explication aussi bien de l'émergence et du développement de la lutte menée par le Collectif en février 2004. L'évaluation souligne son double et spectaculaire succès quant à l'ampleur nationale de la mobilisation qu'elle a suscitée et succès quant aux résultats obtenus à cette étape de la lutte : mise en place d'un fonds d'indemnisation des violences en politique, financement des partis politiques, réforme du code électoral, refondation de la justice en cours, permettant ainsi, au nom de l'impunité, de freiner la dérive dictatoriale du régime Compaoré.

Sayouba Ouédraogo

INTRODUCTION

Cette monographie a été produite dans le cadre du séminaire sur les pratiques d'actions collectives à l'École de service social de l'Université Laval. Le Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques regroupe une soixantaine d'associations de femmes et d'étudiants, de syndicats divers, de partis politiques de l'opposition burkinabè unis à la suite de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo. Il exige du pouvoir toute la vérité sur cet assassinat, qui apparaît comme un assassinat politique de trop, et le châtement des assassins conformément à la loi.

Après diverses manœuvres (répressions, emprisonnements, mesures dilatoires, fermeture des lycées et de l'université de Ouagadougou, etc.) pour faire plier le Collectif, le pouvoir, représenté par le président du Burkina Faso, finit par demander pardon au peuple pour tous les crimes de sang et économiques commis au pays depuis 1960 (date d'accession à l'indépendance). En outre, il prend des engagements tendant à des réformes politiques et institutionnelles majeures.

Cette monographie est une évaluation de parcours. Elle a pour objectif de scruter les facteurs associés à l'émergence et au développement du Collectif burkinabè de lutte contre l'impunité. Cette évaluation de parcours montre une étape caractérisée par un succès indéniable aussi bien pour ce qui est de la capacité de mobilisation des promoteurs de la lutte qu'au regard de ses résultats d'étape. Les buts que se proposent ses initiateurs sont partiellement atteints et des résultats positifs non attendus se sont produits. Cette lutte peut être globalement qualifiée de réussite.

Réalisée à l'aide de la grille pour la réalisation de monographie portant sur des luttes collectives de Yvan Comeau (2005), la monographie est structurée en sept parties. La première partie présente les sources des données, notamment l'enquête documentaire menée essentiellement sur Internet (le site du Collectif national, le site du collectif France, les archives des journaux, etc.), l'entretien téléphonique et l'entretien semi-directif auprès des acteurs du Collectif. La deuxième partie fait une présentation du Collectif à travers son milieu physique, la chronologie des événements, les acteurs et intérêts en présence et les enjeux de la lutte. La troisième partie analyse la situation de désaccord entre les protagonistes, la construction des schèmes d'interprétation collectifs, la constitution et le maintien de l'identité collective ainsi que les courts-circuits de solidarité. La quatrième partie examine les opportunités et les stratégies des protagonistes. La cinquième partie porte sur le dénouement de la lutte, la sixième sur l'évaluation et enfin la septième sur les pistes de renouvellement.

1. LES SOURCES DE DONNÉES

La méthode de recherche utilisée dans cette recherche comprend principalement deux séquences : la documentation et l'entretien.

1.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire s'est effectuée au niveau du site Internet du Collectif national, du Collectif France et dans les archives des journaux burkinabè pro-Collectif et anti-Collectif et internationaux comme *Le monde diplomatique*, *Reporter sans frontière*, *Jeune Afrique*, *L'Intelligent*, etc., et dans quelques ouvrages qui ont traité du sujet. Les informations recueillies étaient catégorisées suivant les rubriques de la grille de Comeau. Cette documentation a été complétée par des entretiens.

1.2. L'entretien

Des entretiens téléphoniques ont été menés. Un premier entretien avec un membre du Collectif, membre du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) ; un autre avec un membre de l'Union générale des étudiants du Burkina Faso (UGEB) et membre du MBDHP ; et enfin un troisième réalisé auprès d'une personne proche du pouvoir. Le nombre relativement petit des entretiens s'explique par les difficultés d'entrer en contact avec les répondants du fait de la distance Québec-Burkina Faso.

2. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COLLECTIF

La lutte du Collectif couvre tout le territoire national burkinabè. Elle a été particulièrement dynamique dans la capitale et dans les villes moyennes. Dans cette partie, nous verrons d'abord le milieu, qui comprend le contexte historique, économique et socioculturel du Burkina Faso. Dans un deuxième temps, nous présenterons les revendications pour de meilleures conditions de vie, pour la justice, le respect des droits, etc., qui ont favorisé la naissance du Collectif comme force sociale nationale de revendication de justice et de démocratie au Burkina Faso. Dans la troisième sous-partie, nous examinerons les acteurs et les intérêts en présence. En dernier lieu, nous étudierons les enjeux de la lutte du Collectif.

2.1. Le milieu

Le contexte d'ensemble de l'apparition du Collectif est marqué par une situation économique, socioculturelle et politique difficile. En effet, le Burkina Faso (d'une superficie de 274 200 km², soit la moitié de la France) est un État d'Afrique occidentale, enclavé entre le Mali au nord et à l'ouest, le Niger à l'est, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire au sud. Le pays s'est appelé Haute-Volta jusqu'en 1984 pour prendre le nom de Burkina Faso, signifiant « le pays des hommes intègres ». Le Burkina Faso est divisé en 45 provinces.

Le climat est tropical et de type soudano-sahélien. Il est caractérisé par des variations pluviométriques considérables allant d'une moyenne de 350 mm au Nord à plus de 1 000 mm au Sud-Ouest. On distingue ainsi deux saisons inégales : une saison hivernale très courte de trois à quatre mois (de juillet à septembre) et une saison sèche de huit à neuf mois (d'octobre à juin). La rareté et la mauvaise répartition des pluies provoquent des migrations de plus en plus fortes des populations, principalement du Nord et du Centre vers les villes, vers le Sud-Ouest et vers la côte de l'Afrique de l'Ouest. La température varie de 16 à 45 degrés Celsius ; l'évaporation moyenne annuelle est estimée à 3 000 mm et la recharge annuelle de la nappe souterraine à 40 mm.

2.1.1. L'histoire du Burkina Faso

L'histoire du peuplement du Burkina Faso se confond avec la constitution des royaumes Mossi, Dioula, et l'empire Songhay au Nord. Ces royaumes qui formaient des sociétés organisées et très puissantes se désagrégèrent progressivement tout au long du XIX^e siècle en raison des luttes internes, de l'introduction de l'Islam et surtout de l'arrivée des armées coloniales. À la fin du XIX^e siècle, la lutte pour la conquête coloniale se joue entre Allemands, Britanniques et Français sur le territoire de l'actuel Burkina Faso. Les Français s'emparent de Ouagadougou par la force, devançant ainsi les Anglais et les Allemands. Durant toute la période coloniale, le pays sert surtout de « réservoir de main-d'œuvre » pour les plantations et pour le recrutement militaire des deux guerres mondiales. En 1919, l'ensemble du pays devient une colonie indépendante sous le nom

de Haute-Volta. En 1932, la colonie est abolie et le territoire partagé entre le Niger, le Mali et la Côte d'Ivoire, puis renaît en 1947 à la suite d'une demande du Mogho Naaba et des élites voltaïques de l'époque (Kaboré, 2002). Le pays accède à l'indépendance politique en 1960. L'histoire politique du Burkina Faso est marquée par de nombreux coups d'État. En 1980, le colonel Saye Zerbo renverse le président Lamizana. Il est à son tour destitué par Jean-Baptiste Ouedraogo en 1982. Thomas Sankara arrive au pouvoir par coup d'État en 1983. Blaise Compaoré est au pouvoir depuis 1987 à la suite d'un coup d'État contre le pouvoir de Thomas Sankara.

Sur le plan politique, la situation est marquée par le verrouillage du processus démocratique et par des conditions de transparence douteuses. En outre, « la séparation des pouvoirs qui est un attribut de l'État de droit, n'est pas une réalité au Burkina Faso : on assiste à de fréquentes ingérences de l'exécutif dans le judiciaire. La justice est donc aux ordres et beaucoup de dossiers pendants de crimes de sang et de crimes économiques attendent d'être examinés, tandis que l'on assiste au développement de l'affairisme, du trafic d'influences et de la corruption dans les palais » (CGT-B, 2002).

2.1.2. L'économie du Burkina Faso

Le produit national brut est évalué, à la fin des années 1990, à 240 dollars américains par personne. L'essentiel de l'économie du Burkina Faso est basé sur le secteur primaire (agriculture de subsistance, élevage, pêche, forêts). En effet, l'activité agricole à elle seule occupe plus de 80 % de la population active. Les cultures vivrières (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) occupent également plus de 80 % des terres cultivées, mais ne couvrent pas les besoins de consommation des populations. Quant aux cultures de rente, elles sont constituées du coton en tête (avec 50 % des exportations nationales), de l'arachide, du sésame, de l'amande de karité (Ministère de l'Économie et des Finances, 2000). Le produit de l'élevage représente environ 10 % du produit intérieur brut (PIB) et 22,1 % des exportations en 1997. Le secteur secondaire avec un taux moyen annuel de 17 % du PIB entre 1990 et 1997, comprend l'industrie, l'énergie, les mines, l'artisanat et les bâtiments et les travaux publics. Sa part dans le PIB est estimée en 1997 à 18 %. La croissance annuelle moyenne demeure faible avec un taux de 2,04 %. Quant au secteur tertiaire (administration, commerce, transports et communications, services), il a contribué pour 43 % du PIB en 1997, avec une moyenne de 40,5 % sur la période de 1990 à 1997 (Ministère de l'Économie et des Finances, 2000).

Sur le plan entrepreneurial, il n'existe pas actuellement au Burkina Faso de véritables bases de données économiques permettant un recensement exhaustif des informations relatives aux entreprises et à leurs besoins. Il y a de nombreuses bases de données parcellaires et souvent peu fiables. Nous présentons les différentes données existant dans des bases de données de certaines institutions.

TABLEAU 1
État des données disponibles sur
les entreprises du Burkina Faso

INSTITUTIONS	NOMBRE D'UNITÉS INDUSTRIELLES
Registre du commerce et du crédit mobilier	21 107 entreprises
Direction générale des impôts	15 312 contribuables
Caisse nationale de sécurité sociale	13 652 employeurs
Institut national de la statistique et de la démographie	19 857 immatriculés à l'importation et 1 201 à l'exportation
Office national des télécommunications	57 174 abonnés

Source : Tableau élaboré par l'auteur à partir des données recueillies.

Si l'on fait la moyenne de ces différentes données (pour des raisons d'approximation), on trouve 25 420,4 unités d'entreprises (comprenant commerces, unités industrielles, transport, bâtiment, etc.). Ce chiffre montre un niveau de développement embryonnaire des entreprises au Burkina Faso et un pouvoir d'achat très bas. S'y ajoute un état de dénuement des populations (si nous nous fions au précepte économique voulant que la demande crée le marché), qui est par conséquent susceptible de favoriser une action collective de protestation, d'après la théorie de la privation relative.

En termes d'emploi, le Burkina est caractérisé comme suit :

- une prédominance du secteur primaire (93,2 % des actifs en 1991) et singulièrement de l'agriculture, dont la productivité est cependant faible et fortement dépendante des aléas pluviométriques, les secteurs secondaire et tertiaire n'occupant respectivement que 1,4 % et 5,4 % des actifs ;

- la prépondérance des aides familiaux chez les actifs (67,4 %) et par conséquent la faible proportion des travailleurs indépendants (29,3 %) et surtout des salariés (3 %), qui sont des hommes en majorité (70 %) ;
- la relative importance du secteur informel (12 % des actifs), particulièrement en milieu urbain où ce secteur emploie environ 80 % des actifs ;
- une proportion relativement élevée des agents du secteur public (46 777 en 1995) au sein des salariés, dont le nombre total est estimé à 173 000 en 1995 ;
- et l'importance des activités secondaires déclarées par le quart de la population active, qui traduit l'ampleur du sous-emploi, notamment en milieu rural (Sissoko *et al.*, 1999).

D'une manière générale, la participation à l'activité économique est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain (53,3 % contre 37,9 % en 1994) et chez les hommes actifs que chez les femmes actives (53,1 % contre 48,6 % en 1994) (INSD, 1996). Le taux de dépendance est élevé parce que la proportion des moins de 15 ans reste forte et a même tendance à s'accroître (41,8 % en 1960 et 49 % en 1991).

Dans l'ensemble, le taux de chômage est faible (1,1 % en 1991 et 2,6 % en 1994) même s'il cache les réalités suivantes :

- la forte prévalence du chômage chez les diplômés ;
- les fortes disparités du chômage entre le milieu rural (taux de 0,8 %) et le milieu urbain (15,8 %), en particulier à Ouagadougou (18,2 %) et à Bobo-Dioulasso (18 %) ;
- sa variation selon l'âge (65 % des chômeurs ont moins de 24 ans) ;
- la prépondérance parmi les chômeurs de personnes en quête du premier emploi (81,1 %) et qui sont en majorité analphabètes (52,2 %) ou d'un niveau d'instruction inférieur ou égal à celui de l'école primaire (31,5 %) (INSD, 1996).

Le seuil national de pauvreté absolue a été établi en 1994 à 41 099 FCFA par adulte et par an au Burkina Faso, et en 1998 à 72 690 FCFA. L'utilisation d'un seuil de pauvreté absolue établit que 44,5 % des Burkinabè sont pauvres en 1994 et 45,3 % en 1998 (Wetta et Bonzi, 2002).

Le rythme de création d'emplois salariés a diminué de 7 % à 3,5 % en moyenne par an entre la période de 1980-1990 et celle de 1990-1993, alors que près de 7 280 travailleurs perdaient leur emploi entre 1989 et 1995, essentiellement par licenciement (80 %). Soixante-dix pour cent (70 %) de ces pertes d'emplois étaient imputables aux secteurs public et para-public, à cause des « déagements » de certains agents de la fonction publique et de l'imposition, par les programmes d'ajustement structurels (PAS), de la rigueur dans la gestion des ressources. Le secteur privé, bien que tributaire de quelque 2 100 départs, a fait preuve de dynamisme avec la création de 4 523 entreprises et de 15 086 emplois (PNUD, 1997). Le système de recrutement a tendance

à obéir à des normes autres que la qualité des dossiers, si bien qu'il vaudra mieux avoir des « bras longs qu'un long séjour à la fac ».

2.1.3. La démographie

Le Burkina Faso compte environ 11 millions d'habitants résidents (d'après le recensement de 1998) répartis entre une soixantaine d'ethnies. La densité est de 44 habitants au kilomètre carré. La population se caractérise par un taux de croissance moyen de 2,6 % l'an, une majorité de femmes (51,7 %) par rapport aux hommes (48,3 %), une population essentiellement rurale (83 %), une majorité de jeunes de moins de 15 ans (55 %) et une espérance de vie à la naissance de 52,2 ans en 1995, avec 53,6 ans pour les femmes et 50,7 ans pour les hommes.

Le taux de mortalité générale est de 16,4 pour mille (1996), celui de mortalité infantile de 93,7 pour mille (1996)¹. Les Mossis constituent l'ethnie majoritaire (environ 53 %) et vivent dans le centre du pays. Les autres groupes importants sont : les Gourmantchés (7 % de la population) à l'est, les Peuls (7,8 %) au nord, les Bissas (3 %) et les Gourounsis (6 %) au sud, les Samos (2 %), les Markas (1,7 %), les Bobos (1,6 %), les Sénoufos (2,2 %) et les Lobis (2,5 %) au sud-ouest (Kaboré, 2002).

Au Burkina Faso, la répartition du travail entre hommes et femmes est très stricte. La femme a pour rôle principal de veiller aux besoins alimentaires de la famille. Généralement, la femme s'occupe du labourage des champs et doit travailler sur son propre champ, celui que son mari lui remet au moment du mariage, et sur celui de son époux.

Le nombre moyen d'enfants par femme reste très élevé, il est estimé à 6,64 enfants (Gouvernement, 2001). Cependant, une diminution de la fécondité est observée en milieu urbain, où la tendance à avoir en moyenne quatre enfants devient peu à peu la norme (INSD, 1996).

La famille ne peut plus satisfaire pleinement les besoins essentiels de ses membres. De ce fait, elle se fragilise, se disloque, et on assiste à la recrudescence des ruptures d'unions conjugales, à la diminution de l'emprise des parents sur leurs enfants, à une sexualité mal assumée, à l'accentuation de l'individualisme et la baisse de la solidarité, à l'émergence des familles monoparentales aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. La proportion des femmes chefs de ménage croît régulièrement, notamment en zone rurale. Au niveau national, elle atteint 9,9 % en 1996 (Gouvernement, 2001).

¹ <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/burkina.htm>.

2.1.4. Le contexte social

Le bâtiment est un secteur très limité au Burkina Faso. Les différents programmes privés comme publics de logement réalisent des cités d'habitation dont l'accès n'est à la portée que pour une infime minorité de personnes. Les principaux acteurs publics sont la Caisse de sécurité sociale, le ministère de l'Habitat et la mairie de la ville de Ouagadougou (pour la ville de Ouagadougou). Au niveau des acteurs privés, on compte la richissime Alizeta Zando qui mène plusieurs projets.

En termes de logement, contrairement au Québec et au Canada, où l'on rencontre plus de locataires que de propriétaires et de déménagements programmés, au Burkina, la proportion des locataires est très limitée et se rencontre essentiellement dans les grandes et moyennes villes. La quasi-totalité des locataires se recrutent parmi les agents de l'État et des représentations de missions. Pour l'instant, on constate une sédentarisation et une préférence pour les gens d'habiter leur propre cour. Cependant, l'état des logements reflète le statut socioéconomique du propriétaire-habitant ou du locataire : les plus riches sont en villa et les plus démunis dans des logements construits à partir de la terre ayant comme toiture la tôle simple ou la terre. On peut observer que le logement change plus vite en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce fait pourrait s'expliquer par la disparité économique entre la ville et la campagne. Il s'en va aussi pour les centres de loisirs (cinéma, *dancing*, concert, etc.), qui sont très rares à la campagne.

2.1.5. Le réseau associatif

Sur le plan associatif, le Burkina Faso connaît un secteur dynamique plus connu sous le nom de société civile, en particulier les associations de défense et de promotion des droits humains et des libertés, dont le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) et les organisations syndicales, qui sont souvent considérées comme des contre-pouvoirs. Le paysage de la société civile comprend des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de défense des droits de l'homme, des syndicats, des groupes de femmes, des communautés religieuses et coutumières, des organes de presse et médias, du secteur privé et des groupes informels. En 1998, on dénombrait 6 000 associations, 16 000 groupements villageois, 248 ONG, 10 associations de défense des droits humains, 150 associations féminines de défense et de promotion des droits de la femme, de nombreux syndicats, etc. La diversité et l'expérience de la société civile, notamment la section de la défense et de la promotion des droits de l'homme, constituent une opportunité pour l'émergence et le développement d'une action de protestation au Burkina Faso.

Les organisations de défense des droits humains et les syndicats, composés le plus souvent d'intellectuels, ont été à la pointe de la revendication de la démocratie et de la bonne gouvernance dans un contexte dominé par l'armée. On y compte également les comités de jumelage, au nombre de 120, agissant sur le terrain. Les heurts entre autorités politiques et acteurs de la société civile sont fréquents (Yaro, 2003).

En matière de criminalité, l'insécurité générale ne cesse d'augmenter et contribue malheureusement à renforcer le sentiment qu'au Burkina on peut assassiner et réussir à ne pas répondre de ses actes (Koné, 2004). L'affaire Norbert Zongo en 1998, l'assassinat du père Célestino, de Michel Congo, de Mme Monique Meyer, de Tidiane Paré le 17 octobre 2003, la mort du frère Ignace Garcias Alonso le 6 février 2004, de Adissa Kouanda le 11 février 2004, du commissaire Coulibaly et de deux de ses hommes les 18 et 19 février 2004, de Salama Dadaba, de Marie Jeanne Lingani, etc., telle est une liste non exhaustive des dernières victimes du grand banditisme et de la criminalité au Burkina. Toutes ces personnes ont en commun le fait d'être des victimes de morts violentes et avec, le plus souvent, l'impossibilité de mettre la main sur les coupables (Ouattara, 2004).

2.2. La chronologie des événements

La lutte contre l'impunité au Burkina Faso n'a pas commencé avec le Collectif. Elle a commencé avec l'avènement du Front populaire en 1987 par la Confédération générale du travail du Burkina (CGT-B) et le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), créé en 1989, puis s'est progressivement structurée. L'assassinat de Norbert Zongo et de ses trois compagnons le 13 décembre 1998 a été le facteur décisif de la cristallisation de la lutte et de la formation du Collectif. Du point de vue chronologique, on peut retenir un certain nombre de faits, qui non seulement sont des luttes importantes de protestation et de revendication de liberté et de justice, mais aussi peuvent se présenter comme un tremplin pour le Collectif de par leur raison d'être, leurs acteurs et la tournure prise par les atteintes aux droits humains.

2.2.1. L'historique de la lutte contre l'impunité au Burkina Faso

Déjà en 1987, l'impunité préoccupait les syndicats qui allaient fonder plus tard la CGT-B. Dans le document transmis au président du Front populaire en décembre 1987, deux exigences relatives à l'impunité étaient formulées : d'une part, le bilan de la Caisse de solidarité révolutionnaire, de l'Effort populaire d'investissement et d'autres contributions exceptionnelles ; d'autre part, l'abolition de la torture et la traduction des tortionnaires devant les tribunaux.

La lutte du collectif syndical CGT-B contre l'impunité pendant une décennie (de 1987 à 1998) s'est traduite par des revendications et manifestations diverses pour exiger la lumière sur les nombreux crimes de sang commis sous le règne de Blaise Compaoré, le jugement et le châtiment des criminels et autres tortionnaires, l'arrêt et le bilan des privatisations, l'assainissement de la gestion de la chose publique.

L'Union générale des étudiants burkinabè (UGEB)² instaure une Journée de l'étudiant burkinabè le 19 mai de chaque année en mémoire des événements de mai 1990, qui voient

² L'UGEB comprend l'Association nationale des étudiants burkinabè - Section de Ouagadougou (ANEB/ Ouagadougou) et l'Association nationale des étudiants burkinabè - Section de Bobo-Dioulasso (ANEB/Bobo-Dioulasso).

disparaître l'étudiant Dabo Boukari. Le 3 juin 1995, à la suite de l'assassinat de deux élèves à Garango, le collectif CGT-B, le MBDHP, des partis politiques tels que le Parti pour la démocratie et le progrès/Parti socialiste (PDP/PS), l'Union des Verts pour le développement (UVDB), l'Union de la gauche démocratique (UGD), l'UGEB et l'Association des élèves du secondaire de Ouagadougou (AESO) tiennent un *meeting* à la Bourse du travail de Ouagadougou. Ces organisations mettent en place un conseil pour le règlement des affaires pendantes en matière de droits humains (CRADH).

En 1996, la CGT-B³ place son troisième conseil syndical sous le signe de la lutte contre l'impunité avec le thème : « L'impunité érigée en méthode de gouvernement : cas concrets de crimes économiques et d'atteintes graves aux libertés démocratiques et syndicales impunies. Revendications et tâches ». Lors du XIX^e sommet France/Afrique, tenu du 4 au 6 décembre 1996 à Ouagadougou, la CGT-B organise une conférence publique sur le thème : « Impunité, bonne gouvernance et développement ».

Les 22 et 23 mars 1996, le MBDHP et l'Union interafricaine des droits de l'homme (UIDH) organisent une rencontre internationale, qui regroupe différentes organisations de la société civile étrangères. Cette conférence aboutit à l'adoption d'un plan d'action contre l'impunité. Dans le préambule dudit plan, il est mentionné que « la lutte contre la culture de l'impunité est indispensable si l'on souhaite donner toutes ses chances à la démocratie et au respect des droits de la personne en Afrique. Impunité et démocratie sont antinomiques. L'impunité tue la démocratie. Pour qu'une société puisse fonctionner efficacement, il faut que la loi soit respectée. Il faut à la fois que tous soient égaux devant la loi et que son application soit la même pour tous ». Le titre de l'appel : « Appel de Ouagadougou » invitait les populations africaines à lutter contre l'impunité des crimes de sang et des crimes économiques.

Le 15 février 1997, le collectif syndical CGT-B, l'Union nationale des syndicats libres/force ouvrière (UNSL/FO), le Syndicat national des travailleurs de l'éducation de base (SYNATEB), le Syndicat national des travailleurs de l'information et de la culture (SYNATIC), le Syndicat des travailleurs de l'action sociale (SYNTAS) font conjointement un meeting d'information à la Bourse du travail de Ouagadougou. Sont invités à ce meeting les autres centrales syndicales, le Conseil pour le règlement des affaires pendantes en matière de droits humains (CRADH), le Groupe d'étude et de recherche sur la démocratie et le développement économique et social du Burkina Faso (GERDES-Burkina). Les thèmes abordés portent sur la répression des étudiants en lutte de l'Université de Ouagadougou, la révision cavalière de l'article 37 de la Constitution, qui instaure un mandat présidentiel illimité, la réforme globale de l'Administration publique.

Le 24 avril 1997, le collectif syndical CGT-B, l'UNSL/FO, le SYNATEB, le SYNATIC et le SYNTAS organisent une grève et journée nationale de protestation contre l'impunité et les réformes antisociales, etc., et pour le relèvement du pouvoir d'achat. À cet effet, des *meetings* et une marche de protestation ont été organisés dans toutes les provinces. Le thème du 1^{er} mai 1997 du collectif CGT-B était axé sur la lutte contre l'impunité et les réformes antisociales.

³ La CGT-B est le collectif syndical du Burkina.

Le 19 mai 1997, le thème de la journée de l'étudiant burkinabè est l'impunité. Une conférence est animée à cette occasion par le président du MBDHP.

Toujours en 1997, le MBDHP organise, avec l'appui du CGT-B, de l'UGEB et d'autres organisations de la société civile, une journée de dénonciation de l'impunité du génocide rwandais et de la situation dans la région des Grands Lacs en général.

Le 1^{er} mai 1998, le maire de la ville de Ouagadougou, Simon Compaoré commence à refuser aux syndicats le droit de manifester en décrétant des « zones rouges ».

Le 27 octobre 1998, à l'occasion du dixième anniversaire de la CGT-B, les participants ont diffusé et signé les papillons du soutien aux ayants droit de David Ouedraogo (SADO), initié par Norbert Zongo. Une pétition a été lancée sur l'affaire David Ouedraogo, signée par les participants (dont des personnalités syndicales venues du Bénin, de France, du Niger et du Togo) et transmise au président du Burkina Faso, au premier ministre, au président de l'Assemblée nationale et au ministre de la Justice, Garde des sceaux. En outre, une « motion de soutien aux ayants droit de feu David Ouedraogo dans l'affaire qui les oppose à M. François Compaoré, conseiller à la présidence du Faso » est votée par le conseil de direction du CGT-B.

Dans le même sens, régulièrement, Norbert Zongo enquêtait et révélait différents cas de crimes économiques et crimes de sang et interpellait qui de droit pour le règlement judiciaire de ces questions, par exemple le cas de la Compagnie d'exploitation des mines d'or burkinabè (CEMOB).

Le MBDHP informait, sensibilisait et interpellait sur les violations de plus en plus massives des droits humains. En atteste l'exemple de la plainte déposée auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) contre le gouvernement du Burkina Faso.

La création du Réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC), résultat de l'engagement des luttes de la société civile (droits de l'homme, syndicats, etc.) et dont les organisations appartiennent aujourd'hui au Collectif, procède de cette volonté de lutte contre l'impunité.

Ainsi, on peut constater que la lutte contre l'impunité a commencé bien avant le 13 décembre 1998. Elle était animée par des syndicats, des associations, des partis politiques et de nombreuses personnalités dont Norbert Zongo.

2.2.2. L'assassinat de Norbert Zongo et la formation du Collectif

Norbert Zongo, journaliste de renom international, président de la Société des éditeurs de la presse privée (SEP) du Burkina Faso, directeur de publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, a trouvé la mort avec trois de ses compagnons, dont son frère Ernest Zongo et deux de ses collaborateurs, Blaise Iboudo et Ablassé Abdoulaye Nikiéma (son chauffeur).

Dans *L'Indépendant*, certains thèmes revenaient de manière récurrente : la liberté d'expression, les perversités de la dictature et des dictateurs, le rôle des intellectuels dans la lutte pour l'État de droit, le déséquilibre des rapports Nord-Sud, les dérives liées à la fascination pour l'argent, l'importance de l'engagement du peuple dans le soutien à la démocratie, etc. Parallèlement à ces thèmes généraux, le journaliste traitait des problèmes de violation des droits de l'homme, de corruption, d'atteinte aux libertés publiques, de spoliation des plus démunis, qui sont en fait des problèmes en traitement dans les juridictions. Ainsi revenaient les dossiers « CEMOB⁴ », « TanAliz⁵ », « Trafic de parcelles » « Les enfants de Garango⁶ », « Les événements de Réo », « L'affaire David Ouedraogo⁷ », « La veuve Somé », « Sofitex⁸ ».

En 1997, lorsque l'Assemblée nationale adoptait un amendement constitutionnel permettant à M. Blaise Compaoré de se présenter à vie à l'élection présidentielle (alors que le texte initial limitait à deux le nombre de mandats), Norbert Zongo écrivait : « Comment fera le président pour s'imposer aux intellectuels qui appréhendent les dimensions de sa dictature et le drame qu'elle représente pour notre peuple ? etc. Une seule solution s'impose à lui : emprisonner, tuer, faire disparaître. Il n'y a pas d'autre alternative. M. le président est bel et bien reparti pour la violence, qui fera bientôt de nouvelles veuves et de nouveaux orphelins par dizaines. » (Éditorial de *L'Indépendant*, du 11 février 1997).

Norbert Zongo se savait en danger. Il a été plusieurs fois menacé et une fois victime d'empoisonnement en novembre 1998. Le 13 décembre 1998 vers 16 heures, il a été assassiné avec trois de ses compagnons de route. Cet assassinat était la goutte qui a fait déborder le vase en donnant naissance au Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques, encore appelé le mouvement « Trop, c'est trop », pour exiger que l'État fasse la lumière sur l'assassinat de Norbert Zongo et de ses compagnons d'infortune, l'arrestation et le châtement des coupables, puis la refondation de la Quatrième République.

Le 14 décembre 1998, la nouvelle de l'assassinat de Norbert Zongo et de ses trois compagnons se répand dans tout le pays et à travers le monde. Des doigts accusateurs d'étudiants et d'acteurs de la société pointent spontanément les autorités de la Quatrième République. Les étudiants et élèves descendent dans la rue pour protester.

Le 15 décembre, le MBDHP, la CGT-B, l'UGEB, l'Association des journalistes du Burkina (AJB) et le Groupe du 14 février⁹ organisent la veillée funèbre. Le 16 décembre, une foule immense (plus

⁴ Il y eut, en 1996, une vaste escroquerie au détriment de l'État au sein de cette compagnie d'exploitation minière du Burkina Faso.

⁵ TanAliz se rapporte au monopole de l'exportation du cuir octroyé à la belle-mère de M. François Compaoré, frère du Président.

⁶ Deux élèves ont été tués par un agent des forces de l'ordre lors d'une manifestation.

⁷ En décembre 1997, des militaires de la sécurité présidentielle enlèvent David Ouedraogo, chauffeur de M. François Compaoré, et autres domestiques pour interrogatoire au Conseil de l'entente (une caserne militaire), David Ouedraogo y trouve la mort suite à des tortures. Norbert Zongo dénonce ce manquement à la justice, qui soustrait un suspect présumé de vol à la procédure normale. « Nous ne cherchons pas à savoir s'il y a eu un vol, cela ne nous regarde pas. [...] Ce qui nous préoccupe, c'est l'incarcération des suspects au Conseil [...] nous sommes dans un État de droit, paraît-il. Le Conseil, jusqu'à preuve du contraire, n'est ni une brigade de gendarmerie, ni un commissariat de police. Qui conduit les enquêtes sur ce vol en ces lieux ? Comment le fait-il ? Où a-t-on gardé les présumés coupables ? ».

⁸ La distribution de produits défectueux par la Société des fibres et textiles (Sofitex) a provoqué la destruction des récoltes de coton de nombreux agriculteurs.

⁹ C'est le groupe de huit partis politiques de l'opposition.

de cent mille personnes) jamais rassemblée dans un cortège funèbre au Burkina Faso, se déploie pendant plus de cinq heures sur la route nationale no 1 pour accompagner Norbert Zongo et ses compagnons à leur dernière demeure au cimetière de Gounghin à Ouagadougou.

Après l'enterrement, le mercredi 16 décembre 1998, la première concertation informelle a lieu au domicile du regretté Norbert Zongo à 18 heures, entre le Groupe du 14 février, le Collectif CGT-B, le MBDHP, l'UGEB, l'AJB et la Ligue de défense de la liberté de la presse. Cette concertation conduit à la mise sur pied d'un collectif pour exiger, de la part des autorités judiciaires, toute la vérité sur l'assassinat du journaliste et la condamnation des coupables, selon la loi. Un communiqué de presse daté du jeudi 17 décembre 1998 formalise la création du Collectif. Ce collectif sera rejoint par l'association Kebayina des femmes du Burkina, l'Union des jeunes avocats du Burkina (UJAB), le Programme de développement social urbain (PDSU), qui signeront la déclaration du *meeting* du 19 décembre 1998.

Le nom « Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques » est retenu de façon consensuelle (Collectif, 2002). Quant à sa structuration, une coordination nationale est mise en place. Elle est composée de responsables de chaque organisation membre, à raison de trois responsables pour le Collectif CGT-B et le Groupe du 14 février, et de deux responsables pour chacune des autres organisations. Au sein de cette coordination, un bureau de six membres est formé avec un président (MBDHP), un porte-parole du Collectif, deux vice-présidents (Collectif CGT-B et Groupe du 14 février) et trois rapporteurs (AJB, UJAB, UGEB). Un appel est ensuite lancé aux structures des organisations et partis politiques membres du Collectif les invitant à constituer dans toutes les provinces et localités du pays des collectifs provinciaux.

Le Collectif connaît dès sa formation une participation massive. Il compte environ une soixantaine d'organisations de nature aussi diverse que variée : partis politiques, associations de la société civile, organisations de jeunes et de femmes, fondations, chômeurs, veuves, élèves et étudiants, etc. Bref, le Collectif, c'est le Burkina Faso en concentré, d'où son appellation de « pays réel ».

2.3. Les acteurs et intérêts en présence

Plusieurs acteurs poursuivent la lutte contre l'impunité au Burkina Faso. On distingue parmi eux : la coalition, la base sociale, les alliés, les sympathisants et spectateurs et les opposants.

2.3.1. La coalition

La coalition est formée par une soixantaine d'associations, de syndicats et de partis de l'opposition politique. Elle s'est constituée comme une force revendicative agissant au nom d'une masse considérable de victimes de dénis de justice perpétrés par une poignée d'individus situés au sommet du pouvoir et face auxquels la justice se montre impuissante. On distingue quatre

principales lignes de force au sein du Collectif, qui comprend une soixantaine d'organisations¹⁰. Le groupe dominant est constitué par le MBDHP et les organisations syndicales gravitant autour de ce dernier. Ce groupe se caractérise par leur orientation idéologique révolutionnaire. Ce n'est d'ailleurs pas surprenant que le président et le vice-président du Collectif soient respectivement issus du MBDHP et de la CGT-B.

L'intérêt pour le MBDHP est la défense et la promotion de l'idéologie des droits de l'homme et des peuples au Burkina Faso : le respect des droits humains et des peuples, la fin de l'impunité afin de renforcer les libertés et droits individuels, la justice pour tous et l'égalité de tous devant la loi. Les intérêts pour la CGT-B dans cette lutte se focalisent sur l'élimination des injustices, le favoritisme, la discrimination, la disparition de l'arbitraire du pouvoir dans la promotion des agents de l'État, leur licenciement. Ils portent aussi sur leur implication dans la prise des décisions touchant le domaine du travail, comme par exemple les privatisations.

Le deuxième groupe est composé d'organisations « apolitiques » révoltées par le drame du 13 décembre, auxquelles on peut adjoindre la coordination des intellectuels du Burkina, créée à l'initiative de trois enseignants de l'université de Ouagadougou. Celle-ci est à l'origine d'un *Manifeste pour la liberté* publié en janvier 1999, et signé par près d'un millier d'intellectuels burkinabè de tous horizons (universitaires, avocats, médecins, architectes, etc.). Ce manifeste se veut l'acte fondateur d'un « mouvement qui oppose un refus catégorique à la violence, à l'impunité, à la violation des libertés et qui fait de la défense des valeurs universelles, des principes fondamentaux donnant un sens à la vie des hommes sa constante préoccupation ».

L'opposition radicale formée d'une dizaine de formations politiques constitue la troisième force politique au sein du Collectif. Marginalisée par le pouvoir en place, elle a trouvé dans le mouvement « Trop, c'est trop » une occasion inespérée pour rebondir. Hormis le professeur Ki-Zerbo, la plupart de ses leaders ont été les collaborateurs du président Compaoré, soit sous la Révolution lorsqu'il était le numéro deux du régime de Sankara, soit après qu'il eut accédé à la magistrature suprême. Cette valse d'hésitations entre le pouvoir et l'opposition a miné la crédibilité de bon nombre de ces opposants. L'intérêt de ce groupe est en fait une alternance politique au Burkina. La participation au Collectif, bien qu'épousant les sentiments d'indignation et de révolte civile, était un moyen politique de pousser vers cette alternance politique.

Enfin, le quatrième groupe est formé par les associations estudiantines et d'élèves. Les élèves et étudiants sont descendus massivement dans la rue dès l'annonce de la mort du journaliste. Partout dans le pays, ce groupe a montré sa colère et son indignation en s'attaquant violemment aux symboles du pouvoir ou du parti au pouvoir dès les premières manifestations (Permanences du CDP¹¹) ; par exemple, les voitures portant les symboles du CDP (Congrès pour la démocratie et le progrès) sont brûlées. Ce comportement était significatif en ce qu'il exprimait l'opinion prédominante en rapport avec la nature de la mort de Norbert Zongo et ses origines, et aussi en ce qu'il révélait une soif de justice. Après l'organisation du mouvement sous la forme du Collectif, la jeunesse partout dans le pays a constitué le gros des troupes et a occupé les devants des

¹⁰ Voir Annexe 1 : la liste des organisations membres du Collectif.

¹¹ Le CDP, Congrès pour la démocratie et le progrès, est le parti du président Blaise Compaoré.

barricades de la lutte contre l'impunité : grèves, *meetings*, marches, débrayages, etc. La jeunesse burkinabè était incontestablement le fer de lance du Collectif contre l'impunité.

En dehors de l'impunité en rapport avec la mort du journaliste, les étudiants ne connaissaient plus de franchises universitaires : au moindre bruit de regroupement étudiant, le campus était envahi par des soldats, qui n'hésitaient pas à les déloger de leurs chambres et amphithéâtres. Ces troubles se sont soldés par une année blanche et des perturbations de rendement académique au détriment des étudiants. Des effectifs pléthoriques et des renvois massifs étaient fréquents. Un intérêt de participation des étudiants et élèves au Collectif était l'obtention de meilleures conditions d'études (bourses, engagement de professeurs, locaux appropriés, etc.). La participation des étudiants au Collectif pouvait exprimer leur attachement à la liberté, à la justice sociale et à leur quête de bonnes conditions de travail.

De ces quatre forces est issue la Coordination nationale, qui initie et coordonne les activités à l'échelle nationale. La Coordination nationale de la coalition est composée de responsables de chaque organisation membre à raison de trois responsables pour le Collectif CGT-B et le Groupe du 14 février, et de deux responsables pour chacune des autres organisations. Au sein de cette coordination, un bureau de six membres est formé avec un président (MBDHP), un porte-parole du Collectif, deux vice-présidents (Collectif CGT-B et Groupe du 14 février) et trois rapporteurs (AJB, UJAB, UGEB), et des démembrements décentralisés que sont les collectifs provinciaux, départementaux.

Ces principaux groupes sont appuyés par d'autres mouvements et syndicats tels que les associations féminines. Ces dernières manifestaient ouvertement dans la rue contre l'impunité, les licenciements, l'injustice, l'arbitraire et pour un meilleur cadre de vie, de travail et pour l'éducation de leurs enfants. Le 21 juin 2000, elles envahissaient les rues pour interpeller le ministre des Enseignements secondaire, supérieur et de la Recherche scientifique sur la fermeture de l'Université et sur la nécessité de satisfaire les revendications des élèves, des étudiants et des enseignants. Les associations de presse, qui ont aussi marqué le Collectif d'une manière importante à travers leurs organisations (AJB, SEP, SYNATIC), n'ont pas manqué de réagir. Ainsi, on a assisté à des journées de presse mortes, au baptême par les journalistes de leur centre de presse « Centre national de presse Norbert Zongo », à l'institution d'un prix Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation et à l'organisation du Festival international de la liberté d'expression et de presse (FILEP).

2.3.2. La base sociale

La base sociale est l'ensemble des populations du Burkina Faso. En effet, la répétition des violences, l'empiétement des libertés, les menaces, la paupérisation des masses, l'enrichissement illicite et l'impunité, etc., ne sauraient laisser le peuple burkinabè insouciant. On compte depuis les années 1990 des centaines de licenciés, la baisse générale du niveau de vie et de la qualité de l'enseignement. La fonction publique, à part la santé et l'enseignement de base, ne recrute plus ou très peu. Dans le même contexte, une infime poignée d'individus brave et brime

« et il n’y a rien ». Cette apathie de façade masque au fond une volonté des Burkinabè de toutes tendances et couches confondues d’imposer au régime le respect de la loi, la démocratie réelle, le respect des promesses électorales, et d’exiger une vraie lutte contre la corruption et la pauvreté. La portée de la lutte pour cette catégorie de protestataires était justement le retour à une vie politique et sociale normale où la confiance aux institutions républicaines, les libertés individuelles et l’égalité des chances seraient garanties.

2.3.3. Les alliés du Collectif

Le Collectif a un nombre important d’alliés et de sympathisants qui se trouvent partout au Burkina Faso, y compris dans le gouvernement et dans le parti au pouvoir. Il a aussi des alliés étrangers.

Au Burkina Faso, on compte les associations de lutte contre la corruption, l’église catholique et des fonctionnaires de la fonction publique. De plus, le peuple tout entier qui, « intègre qu’il est », est fortement blessé par le fait qu’on tue au nom du pouvoir et de l’argent, que des « viveurs » tuent les « travailleurs et les patriotes » et « il n’y a rien¹² ». Cette sensibilité populaire s’est traduite par une participation massive aux mots d’ordre de grève générale et de journées mortes lancées par la coalition.

Hors des frontières du Burkina Faso, des collectifs similaires sont créés par des Burkinabè résidant à l’étranger, notamment en France, pour soutenir la protestation contre l’impunité. Outre ces formations animées par des Burkinabè, le Collectif a l’appui de l’association Reporters sans frontière, de la Fédération internationale des droits de l’homme (FIDH), et des mouvements de défense des droits de nombreux pays de la sous-région ouest africaine. On pourrait présumer que l’intérêt pour ces mouvements pairs est, en plus de la solidarité des causes, la dissuasion de pareils comportements dans leurs pays respectifs.

2.3.4. Les sympathisants et les spectateurs de la lutte

Dans le contexte de cette lutte, on rencontre aussi des sympathisants et de simples spectateurs. Les premiers sont des personnes qui approuvent la protestation pour plusieurs raisons dont l’opposition à l’impunité et la sympathie à l’égard des victimes de violences en politique, entre autres choses, sans toutefois s’impliquer directement dans la lutte. Les seconds sont ceux qui restent impassibles face à la protestation. Sont de cette dernière catégorie, des gens qui, « le jour où ils ne travaillent pas, ne mangent pas ». Préoccupés ainsi par leur gagne-pain quotidien, ces gens restent spectateurs, écoutant et commentant parfois les événements que les médias leur rapportent, sans intérêt particulier.

¹² « On te fait » ou « on fait et il n’y a rien » sont en fait des expressions du journaliste Norbert Zongo largement repris par les protestataires.

2.3.5. Les opposants de la lutte

Dans le cadre strict de l'émergence du Collectif, c'est la famille présidentielle qui est la source de « la goutte d'eau qui a fait déborder la vase ». En décembre 1997, David Ouedraogo (chauffeur au service du frère du Président) a été remis à des éléments du régiment de la sécurité présidentielle. Le frère du Président a reproché à son chauffeur de lui avoir volé de l'argent. Celui-ci a été torturé à mort. Cette mort n'a pas eu d'explication officielle, le corps n'a pas été retrouvé, et le juge n'a jamais auditionné le frère du Président. Norbert Zongo a longuement enquêté sur la mort de David Ouedraogo.

Le régiment de la sécurité présidentielle, la famille présidentielle et des dignitaires du pouvoir et des richissimes (à la burkinabè) affiliés au pouvoir, sont les opposants de la lutte. Par rapport au peuple, ces gens sont, pour la coalition, une infime minorité de profiteurs qui ont tout à l'œil (argent, moyens de l'État, pouvoir, etc.) et qui se situent au-dessus de la loi. La commission d'enquête indépendante a établi dans son rapport final, publié le 6 mai 1999, que le journaliste avait été assassiné à la suite de ses investigations sur l'affaire David Ouedraogo. Les raisons de leur opposition à la lutte peuvent être recherchées dans la perte du pouvoir et des prestiges qui s'en suivent. Il apparaît que la contradiction entre ce mode d'existence et le « pays réel » a engendré une situation dont le contrôle a échappé au pouvoir, par moments.

2.4. Les principaux enjeux de la lutte

Le Collectif de lutte contre l'impunité au Burkina Faso structure sa défense des intérêts des victimes de l'impunité en s'inscrivant dans un projet de société visant un bouleversement qualitatif de la société burkinabè. Les principaux enjeux de la lutte se présentent comme suit :

- la fin de l'impunité avec l'arrêt et l'inculpation des assassins de Norbert Zongo ainsi que des auteurs de crimes de sang et de crimes économiques ;
- la démocratie réelle ;
- le respect des droits et des libertés individuelles ;
- la bonne gouvernance du pays ;
- le développement socioéconomique du Burkina.

TABLEAU 2
Les intérêts des acteurs en présence

	INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES	INTÉRÊTS POLITIQUES	INTÉRÊTS IDÉOLOGIQUES	INTÉRÊTS INDIVIDUELS
COALITION	développement bonne gouvernance	démocratie réelle alternance politique	démocratie réelle bonne gouvernance	démocratie réelle développement et respect des libertés individuelles
BASE SOCIALE	développement bonne gouvernance	démocratie alternance politique	démocratie bonne gouvernance	Démocratie réelle développement et respect des libertés individuelles
ALLIÉS	développement bonne gouvernance	démocratie alternance politique	démocratie bonne gouvernance	démocratie réelle développement et respect des libertés individuelles
SYMPATHISANTS	développement	démocratie justice	démocratie bonne gouvernance	démocratie réelle développement et respect des libertés individuelles
OPPOSANTS	privilèges liés au pouvoir	maintien du pouvoir		privilèges liés au pouvoir

Source : Tableau élaboré par l'auteur à partir des données de l'enquête, mars 2004.

3. L'ÉMERGENCE DU COLLECTIF

Cette période est une étape qui commence après la promulgation de l'acte constitutif du Collectif le 17 décembre 1998 et prend fin avec l'adoption par le Collectif d'une plate-forme d'action le 18 janvier 1999.

3.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

La situation de privation à l'origine de la protestation est au fond le manque de démocratie dont l'impunité est une conséquence. En effet, le passage de la révolution à la démocratisation impose au régime autocratique resté au pouvoir à la suite des élections dont la transparence est douteuse, la composition d'un gouvernement avec des acteurs aux idéaux politiques divergents. Selon Mbembé (2000), le contexte des transitions démocratiques en Afrique était caractérisé par l'informalisation de l'économie et des structures étatiques (faisant en sorte que les mécanismes culturels et institutionnels qui rendaient possibles l'assujettissement devenaient inefficaces), le développement des mouvements sociaux et la formation des alliances et des coalitions, et un temps court où des coups ponctuels et des impératifs de conquête immédiate du pouvoir, ou encore la nécessité de le conserver à tout prix, sont mis de l'avant (Mbembé, 2000). La survivance des « réflexes » d'état d'exception dans ce contexte permet la persistance du terrorisme politique, qui fait place progressivement à une érosion des fondements mêmes de la démocratie.

3.1.1. La destruction de la communauté

Le manque de démocratie se caractérise sur les plans politique et administratif par le dysfonctionnement structurel des institutions républicaines (exécutif, législatif, judiciaire). Sur le plan économique, la crise est caractérisée par l'absence de transparence et de rigueur dans la gestion de la chose publique, l'affairisme des responsables politiques à travers le trafic d'influence, la corruption, l'enrichissement illicite, les détournements, les surfacturations et la constitution de sociétés prête-nom appartenant soit à des gens du pouvoir, soit à des personnes ayant des relations avec des personnalités politiques. Enfin, sur le plan éthique, elle est caractérisée par la perte du sens du caractère sacré de la vie humaine et du respect à l'égard des morts, la perte des valeurs morales telles que la rectitude, l'intégrité, l'honneur, la dignité et l'honnêteté de même que la dégradation du civisme doublé de la perte du sens du bien commun.

L'impunité des crimes économiques et de sang est le contexte général qui caractérise les rapports entre les détenteurs du pouvoir et la grande masse des populations. Les premiers sont les nantis et libres, tandis que la seconde est exclue du pouvoir et privée de certaines libertés et droits fondamentaux. La liberté d'expression, le droit de protester, l'égalité des chances et l'égalité devant la loi n'existent que sur papier. La répression et la liquidation physique sont le lot de ceux qui refusent la corruption. Plus de 263 personnes sont décédées des suites de violences

en politique. La soif de démocratie est telle qu'un assassinat de plus ne peut contenir une protestation. Ce fait est d'autant plus facilité par l'existence d'un tissu associatif dense.

3.1.2. Le tissu associatif

Le Burkina dispose d'un tissu associatif riche d'expériences. Déjà en 1966, les centrales syndicales ont conduit à la chute du premier président du Burkina, M. Maurice Yaméogo, et la Première République, avant de connaître des moments difficiles avec les régimes d'exception. La démocratisation amorcée en 1990 aidant, on assiste à un développement important des syndicats, des associations de femmes, d'étudiants, d'élèves, de développement, de défense et de promotion des droits et des libertés individuelles, etc. Si les luttes des associations de développement n'ont pas interpellé directement le pouvoir, les associations d'étudiants, d'élèves, les mouvements de défense et de promotion des droits, de lutte contre la corruption, par exemple, ont toujours identifié l'État comme le principal destinataire de leurs doléances. Le Burkina compte plus de 16 000 associations de développement local. Des syndicats se sont créés au niveau de toutes les branches professionnelles. À l'annonce de l'assassinat du journaliste, ce sont ces différents mouvements et associations qui se sont constitués en Collectif¹³. L'émergence du Collectif a été d'autant plus facile que les différents leaders se connaissent tous et ont des rapports informels et des rapports ponctuels de travail.

3.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation de l'impunité

Le Collectif perçoit l'impunité comme une injustice. Cette injustice s'enracine dans un système antidémocratique mis en place par le régime Compaoré dans le but de se maintenir au pouvoir.

3.2.1. Le diagnostic

L'impunité, c'est d'une manière générale, des violations massives et répétées des droits humains et face à celles-ci des institutions républicaines, avec en premier lieu la Justice, qui se taisent et même dans la plupart des cas se font complices ou protectrices des bourreaux pour détourner, intimider ou brimer les victimes. L'impunité est un véritable fléau qui a pour effets, entre autres, de banaliser les crimes et les violations graves des droits humains, de rompre la confiance entre les citoyens et la justice (Collectif, 2002).

L'impunité fait ainsi partie intégrante du système (Nkounkou, 2004). En effet, pour le Collectif, l'impunité au Burkina est perçue comme étant le résultat de la volonté politique du pouvoir, ou plus précisément de la justice d'État, qui, soumise aux pressions des groupes puissants, se fait

¹³ Voir Annexe 1 pour plus de détails sur la composition du Collectif.

complaisante dans la violation des droits de l'homme et la perpétration des crimes économiques, politiques et de sang. La naissance du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques est la manifestation d'un ras-le-bol de la population burkinabè face aux dérives totalitaires et répressives de la Quatrième République¹⁴.

Pour le Collectif, « accepter l'impunité, c'est accepter le principe de l'arbitraire d'un pouvoir artificiel, c'est oublier que l'État national perpétue la puissance régaliennne de l'État et fait de la nationalité un privilège qui contraint la citoyenneté »¹⁵. Plus immédiatement, c'est « se soumettre à une logique d'État policier ». Cet État policier, à intensité et moments divers, se manifeste par le « harcèlement sur les personnes » et se renforce par la surveillance et par « l'acharnement pour aboutir à des arrestations arbitraires, la détention en garde à vue hors des délais légaux, les violences physiques et les tortures ». Ces basses œuvres sont permises par l'impunité qui banalise les enlèvements et les disparitions (Collectif, 2002).

3.2.2. Le pronostic

L'impunité est ainsi perçue par les militants du Collectif comme un véritable fléau qui prend sa source dans l'absence de démocratie et a comme effets de banaliser les crimes et violations graves des droits humains et de rompre la confiance entre les citoyens et la justice. Pour venir à bout de l'impunité, le Collectif propose une plate-forme revendicative qui sera réactualisée.

La Plate-forme d'action (PFA) du Collectif est la base de son unité d'action. Ce document oriente, canalise et organise les luttes du Collectif (Collectif, 2002). Il comprend les revendications suivantes :

- toute la lumière sur l'assassinat du journaliste et de ses trois compagnons d'infortune et sur tous les autres crimes de sang ou économiques restés impunis ;
- la dénonciation et le combat contre la violence exercée sur les manifestants sous toutes ses formes ;
- l'égalité de tous devant la loi, et l'abrogation des lois liberticides et anti-sociales ;
- le respect de la Constitution et des mesures adéquates (notamment sur le plan institutionnel) pour l'approfondissement de la démocratie afin d'éradiquer l'impunité.

Pour y parvenir, le Collectif entend faire la promotion des règles suivantes :

- une justice au quotidien, régulatrice des tensions sociales et qui sanctionne tous ceux qui tournent le dos à la loi et au droit ;

¹⁴ Entretien téléphonique réalisé le 14 mars 2004 avec un membre du Collectif.

¹⁵ Entretien téléphonique réalisé le 14 mars 2004 avec un membre du Collectif.

- une protection et une garantie de tous les droits, toutes les libertés civiles et politiques, tous les droits économiques, sociaux et culturels à tous les Burkinabè ;
- une démocratisation réelle et véritable des institutions pour une clarté dans la gestion du pays (Collectif, 2002).

3.3. La constitution et le maintien de l'identité du Collectif

3.3.1. Les critères qui fondent l'identité

Nous pouvons d'abord dire que les effets délétères de l'impunité sont multidimensionnels : au delà de la violation des normes démocratiques, c'est la personne dans toutes ses dimensions physique, psychologique et sociale qui se trouve bouleversée. Une des sphères où l'impunité entraîne un bouleversement majeur est celle des rapports avec l'autorité politique. En effet, la démocratie réelle et le professionnalisme des leaders du Collectif permettent la construction de réseaux sociopolitiques susceptibles de contribuer par les idées et par les actes au bien-être social et économique de la société burkinabè.

Le maintien du groupe dirigeant veut dire aussi le maintien de l'exclusion à la chose politique, les violations des droits et libertés civiques à long terme, le mépris de la liberté, de la justice et de la démocratie. L'exclusion de la gestion des affaires publiques se trouve accentué, d'une part, par le fait que la compétition politique exige des moyens financiers que les exclus n'ont pas, du fait de leur exclusion et, d'autre part, par le fait que la classe politique dirigeante met tout en œuvre pour se maintenir au pouvoir le plus longtemps. La fracture sociale entre groupe dirigeant et population s'opère du fait de la non-satisfaction (pour enrichissement illicite) ou de la négligence des besoins fondamentaux et aspirations de la population par le groupe dirigeant. Cette fracture sociale s'est manifestée au cours de la lutte contre l'impunité par des formules comme « le pays des Compaoré » (Burkina des liberticides, antidémocratiques, des violences et de l'opulence) par opposition au « pays réel » (« Nous, les Burkinabè pauvres et violentés par la Quatrième République »). Et comme pour insister sur cet écart entre le peuple et le groupe au pouvoir, les journaux qualifient les représentants du Collectif de « représentants du pays réel » par opposition au « pays officiel »¹⁶. Le développement de tels thèmes participe à la structuration de l'identité des protestataires.

¹⁶ Officiel aux yeux des étrangers, mais pas pour les Burkinabè, qui connaissent ce qu'ils vivent.

3.3.2. Les processus de saturation de l'identité

Étant donné leurs limites¹⁷ en matière de développement socioculturel et politique, les initiatives du groupe dirigeant ne peuvent contribuer à la restauration de la confiance entre les quêteurs de justice, de liberté et de démocratie et le groupe des privilégiés despotes de la Quatrième République. Le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD, 2002) s'est penché sur les rapports entre le développement humain et la démocratie en prenant comme axe principal le concept de participation populaire. Pour Aung San Suu Kyi, « la liberté et la participation politiques font partie du développement humain, à la fois en tant qu'objectifs de développement à part entière et en tant que moteurs de ce développement ». L'auteur insiste plus loin en disant que : « Qui dit pouvoir dit aussi responsabilité : le peuple doit non seulement avoir son mot à dire sur les décisions officielles, mais aussi être en mesure de demander des comptes à ses dirigeants. Contrairement aux dictatures, les démocraties offrent des moyens non violents de règlement des conflits politiques et les groupes d'opposition sont fondés à espérer qu'ils accéderont un jour au pouvoir. » (PNUD, 2002).

Pour nous, l'intérêt d'une telle approche réside dans le fait qu'elle considère l'impunité non comme un état qui caractérise les membres de groupes politiques rivaux, mais comme une situation qui concerne les rapports entre le groupe dirigeant et le reste de la population. Le raisonnement théorique est le suivant : la comparaison entre le « pays réel » et le « pays officiel » détermine si l'individu appartient ou non à un groupe dans un contexte d'injustice, de violence et de l'impunité. Plus la différence s'inscrit en faveur de l'individu et de son groupe d'appartenance, plus son identité sociale est positive. Pour y parvenir, la théorie de l'identité sociale prédit deux stratégies que nous pouvons adapter au contexte burkinabè. La première relève de l'action collective et de la tentative d'améliorer la situation sociopolitique de la société burkinabè. Elle est supposée se réaliser lorsque le quêteur de justice, de liberté et de démocratie perçoit sa situation comme bloquée et profondément illégitime. La seconde stratégie concerne la mobilité individuelle qui consiste pour l'individu à quitter son groupe de quêteurs de justice et de démocratie pour rejoindre le groupe des privilèges despotes. Dans le cadre de la définition de l'identité du Collectif, les adeptes de la première stratégie l'ont remporté sur ceux de la seconde. En témoigne la réclamation du « pays réel » contre le « pays officiel ».

La participation au Collectif est alors accompagnée d'une estime de soi positive associée à une position de défenseur et de promoteur des valeurs culturelles, républicaines et démocratiques, et à la perspective de créer un changement politique à même de satisfaire les besoins et aspirations des Burkinabè.

¹⁷ Politiques politiciennes, inachèvement des projets initiés, etc.

3.3.3. *L'anticipation collective des résultats*

Un certain nombre de personnes (souvent influentes politiquement) ont été membres du Collectif avant de se ranger du côté des sympathisants ou du pouvoir. Cependant, compte tenu du caractère populaire et non électoraliste de la lutte, le Collectif est resté ouvert et n'a pas eu à limiter le nombre des adhérents. L'effritement de ses rangs ces dernières années le confirme à travers la mobilisation au niveau de toutes couches et classes sociales. Cette mobilisation reste vigilante afin de maintenir une sorte de protestation non violente.

Sous cette rubrique, on note aussi une mobilisation financière de toutes les organisations membres et une demande de contribution volontaire des militants. Ces opérations peuvent être citées comme des stratégies pouvant contribuer au niveau de succès atteint par le Collectif.

3.3.4. *L'aspect collectif des activités*

Selon le rapport 2002 du Collectif, la dénomination de « Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques » a été retenue de façon consensuelle (Collectif, 2002). Les décisions et programmes d'activités sont établis par consensus. Ceci traduit l'aspect collectif de certaines activités. Cependant, on constate l'absence de femmes dans le bureau de la Coordination nationale de la coalition. Ce fait, dans le contexte culturel africain, n'est pas *a priori* un signe permettant d'évaluer si l'attention est davantage portée au processus plutôt qu'aux objectifs et stratégies. La configuration des rapports de genre au sein du Collectif reflète la configuration des femmes en politique au Burkina.

3.4. Les courts-circuits de solidarité

3.4.1. *Les influences contraires à la solidarité*

Selon les répondants, ils n'ont pas observé d'indices d'influence quelconque sur un membre qui serait contraire à la solidarité. Par contre, il y aurait eu un parti politique qui a cherché à influencer les activités du Collectif en partant de la Coordination nationale. La volonté de la majorité de garder la ligne initiale des activités lui a valu un échec. Un autre fait de non-solidarité à l'intérieur du Collectif est le retrait d'un parti politique à partir des appréciations différentes sur les intentions réelles des leaders du Collectif dans la crise (Collectif, 2002). En rapport avec le cadre d'injustice, les répondants font remarquer que le Collectif est resté uni. Mais qu'en est-il avec la peur ?

3.4.2. *La peur des opposants*

Pendant leurs activités, les protestataires ont été la cible de plusieurs mesures de répression : les bombes lacrymogènes, les détentions, les menaces de licenciements, les incendies, les infiltrations, etc. Les répressions n'ont pas entravé la détermination du Collectif et de ses militants à maintenir la lutte pour la satisfaction de sa plate-forme. Ces répressions qui sont intervenues de façon intensive à un moment délicat qu'est l'émergence, visaient à ébranler les militants afin de faire avorter le Collectif. On peut dire que le Collectif a su déjouer les manœuvres afin de réussir son émergence. Cette émergence réussie doit-elle impliquer un développement conséquent du Collectif ?

4. LE DÉVELOPPEMENT DU COLLECTIF

Cette phase de la vie du Collectif, qualifiée de développement, se réfère à la période qui va de l'adoption de la plate-forme revendicative (en 1999) à février 2004, date à laquelle nous avons commencé notre enquête. Notre objectif est de montrer comment le Collectif a tenu face aux autres protagonistes de la lutte contre l'impunité, en l'occurrence, la famille présidentielle et le régiment de sécurité présidentielle et comment il a changé la donne sociopolitique au Burkina Faso. Pour ce faire, ce chapitre se présente comme suit. Dans un premier temps, nous verrons les opportunités qui ont été favorables au développement de la lutte. Dans un deuxième temps, nous examinerons la conduite de la lutte. En troisième point, nous présenterons la stratégie déployée par le Collectif. Le quatrième point sera consacré à la concurrence avec des organisations semblables.

4.1. Les opportunités

A la lumière de l'approche de la structure des opportunités politiques, nous pouvons associer le développement du Collectif à quatre types d'opportunités. Les opportunités au niveau de l'État, des élites, des alliés et des corps intermédiaires.

4.1.1. Au niveau de l'État

Au niveau de l'État, on note d'abord la démocratisation et ses faiblesses, qui se traduisent par une impuissance de la justice d'État face à l'impunité. On a aussi les mésententes ou divisions du régiment de sécurité présidentielle et le blocage du jeu démocratique.

La transition démocratique amorcée dans les années 1990 peut être ici analysée comme le contexte dans lequel le Collectif a pu émerger et évoluer. Ce contexte implique un processus reflétant une nette rupture par rapport à l'ordre juridique antérieur. Ce changement consiste en un réaménagement plus ou moins profond du système politique fondé sur le parti unique ; un rééquilibrage entre les pouvoirs législatif et exécutif, et au sein de l'exécutif, entre le chef de l'État et le premier ministre ; une légalisation des partis politiques ou des garanties dont dispose le citoyen face au pouvoir, etc.

La démocratisation est ainsi une sphère institutionnelle du droit d'expression et de protestation permettant des interactions comme la mobilisation protestataire du Collectif. Il reste qu'à l'intérieur de cette sphère, la mobilisation du Collectif oppose un groupe restreint relativement homogène, bien organisé et bien équipé, et un public hétérogène, peu organisé, peu professionnel et aux ressources très inégales, que sont les organisations démocratiques de masse et les partis politiques.

La démocratisation peut être présentée comme un processus lent mais qui doit s'enraciner progressivement et qualitativement. Il s'accompagne malheureusement souvent en Afrique par l'informalisation de l'économie et de l'État, le développement des mouvements sociaux et la formation des alliances et coalitions et une course à la conquête ou au maintien du pouvoir au détriment des projets de développement à long terme (Mbembé, 2000). La démocratisation se perçoit ici comme une opportunité-contrainte qui a été favorable à la protestation du Collectif, en ce sens qu'elle permet l'expression des libertés et droits individuels et collectifs, politiques, économiques et culturels.

Au niveau de l'État, plus précisément au niveau de la justice, on note une impuissance de la justice d'État (et de la justice militaire) à traiter des dossiers de crimes de sang et de crimes économiques. Cette faiblesse de l'État est particulièrement manifeste quand il s'agit de traiter du dossier David Ouedraogo, mort au conseil où il était sensé avouer son forfait. Cet « interrogatoire » dans un endroit qui ne relève pas de la justice constitue en fait un outrage à la justice. Malgré les différentes protestations de *L'Indépendant*, du MBDHP et des parents contre le transfert des présumés dans les locaux du régiment de sécurité présidentielle et contre leurs conditions de détention, la justice, comme l'ensemble des organes du gouvernement et de l'État, était restée muette quant à l'intervention officielle. Pour Norbert Zongo, qui en connaît beaucoup sur le cas, l'impunité de la garde présidentielle et la manipulation de la justice, sont des dérives autoritaires. Cette faiblesse de la justice d'État, qui est en fait un signe de blocage de la démocratisation, se présente pour les membres du futur Collectif un motif et une cause pour lesquels il faut se mobiliser.

Les tentatives de coup d'État sont un autre signe de fragilité d'un régime. Le pouvoir Compaoré en déjoue une tentative presque tous les trois ans. Blaise Compaoré aurait déjoué trois tentatives de coup d'État dans les mois d'octobre depuis sa sanglante prise de pouvoir le 15 octobre 1987. Alors le mois d'octobre serait-il un mauvais mois pour le président du Burkina Faso et particulièrement pour son service de sécurité rapproché ? Ou s'agit-il, comme la plupart du temps de putschs imaginaires juste pour écarter des hommes qui ont servi avec loyauté le président Blaise Compaoré qui, en retour, n'a pas toujours su leur renvoyer l'ascenseur ? Telles sont les questions que Zoungrana, se pose à l'annonce de la tentative de coup d'État d'octobre 2003 (Zoungrana, 2003a).

Presque dans les mêmes conditions, c'est l'énième tentative de putsch (presque une tous les trois ans) qui est étouffée sans connaître un début d'exécution, et cela depuis septembre 1989. Pour les besoins de la présente analyse, nous retiendrons quatre tentatives annoncées et étouffées : celle de septembre 1989, qui a mis en cause Jean-Baptiste Lingani et Henri Zongo ; celle de 1996, qu'aurait fomenté l'adjudant Hyacinthe Kafando ; celle de 1998 avec les domestiques de François Compaoré, ou l'affaire dite « David Ouedraogo » ; et la toute récente, celle du 7 octobre 2003. On constate que tous les présumés auteurs et ceux dont la culpabilité est établie appartiennent ou appartenaient au régiment de sécurité présidentielle. Ce fait montre un malaise au sein du régiment de sécurité présidentielle, semblable à des histoires de règlements de compte entre militaires. Ces mésententes qui conduisent le plus souvent à des exécutions sont une faille au sein de la sécurité présidentielle et peuvent être favorables à une action protestataire contre le pouvoir. D'ailleurs d'aucuns pensent que ce sont des éléments de la sécurité présidentielle qui auraient donné au MBDHP et au Collectif le nom des auteurs et des commanditaires de l'assassinat du journaliste.

En termes d'ouverture ou de fermeture du système politique, il semble d'abord important de faire la part entre les déclarations officielles et le vécu des partis politiques. Les moments précédant le déclenchement de la protestation, l'Assemblée nationale est quasi monocolore. Sur 111 députés, seulement 11 représentent les partis de l'opposition. Cette faiblesse de l'opposition permet au fond l'adoption des lois qui ne sont pas forcément dans l'intérêt national. Les manipulations de l'arsenal législatif en 1997 en sont une illustration (Ouedraogo, 1999). La Constitution a été brusquement modifiée, afin d'en supprimer la limitation du nombre de mandats présidentiels successifs pour un même candidat, ouvrant ainsi la voie à une « présidence à vie ». La marginalisation des partis de l'opposition politique, l'impuissance de la justice à traiter des dossiers de crimes économiques et de sang illustrent au fond une fermeture du système politique burkinabè à la protestation.

La lutte contre l'impunité au Burkina a toujours été contre le gouvernement. La protestation du mouvement « Trop, c'est trop » a ciblé un certain nombre d'acteurs entre les mains desquels le pouvoir réel reposait. Pour cette raison, le gouvernement a constamment été réfractaire au Collectif et il n'a manifesté aucune ambiguïté en cette manière. Ceci se comprend plus facilement d'autant plus que ce sont ses plus grands acteurs qui s'opposent aux militants du Collectif. Ce même gouvernement reste aux yeux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international un de leurs meilleurs « élèves » en matière de réformes économiques. Par contre, la plupart des partis politiques de l'opposition ont été plusieurs fois au gouvernement ou y convoitent une entrée. Au niveau des rapports entre les acteurs de la société civile apolitique, les alliances sont stables et les rapports entre leaders sont plutôt amicaux. Ce dernier type d'alliance a été très favorable à la mise en commun des idées et moyens pour former le Collectif.

On ne saurait contester la capacité du gouvernement à initier des politiques publiques. Nombre de projets socio-économiques et culturels entrant dans le cadre général de lutte contre la pauvreté ont vu le jour. À titre d'exemple, le gouvernement a augmenté le financement interne public de l'économie sociale en mettant en place des structures de financement au profit des groupes spécifiques tels que les femmes et les groupements féminins (Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes), les jeunes diplômés sans emploi (Fonds national de promotion de l'emploi), les opérateurs du secteur informel (Fonds d'assistance au secteur informel), les groupements ruraux (Fonds de l'eau et de l'équipement rural), etc. Le montant total des crédits distribués par le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes est estimé en septembre 1996 à un peu plus d'un milliard de FCFA, correspondant à 4 077 prêts individuels et 1 650 prêts collectifs aux groupements féminins. L'intervention du Fonds de l'eau et de l'équipement rural (FEER) au profit des groupements ruraux est relativement importante. En 1995, elle couvrait 15 provinces sur 30 pour un montant total de 353 millions de FCFA. Le retrait de l'État des Centres régionaux de promotion agropastorale du circuit de distribution des crédits amène le FEER à envisager la création d'un réseau de banques paysannes. Quant au Fonds national de promotion de l'emploi et le Fonds d'assistance au secteur informel, leurs concours s'établissaient respectivement à 420 millions et 363 millions de FCFA (Congo, 1997). Cette liste n'est pas exhaustive.

Ces mesures sont certes positives à la cause des plus démunis, mais elles restent infimes dans un contexte général de paupérisation massive. En témoignent la détérioration continue des conditions de vie et de travail de la population (CGT-B, 2002) et la violation des libertés et droits, qui, sans conteste, ne laissent pas certaines élites indifférentes.

4.1.2. *Au niveau des élites*

Par élite, nous entendons ici l'élite intellectuelle : fonctionnaires, enseignants, avocats, étudiants, etc., mobilisés au sein des organisations et associations ou non et ayant un regard sur la gestion du pays. Parmi les élites qui se sont distinguées dans la lutte contre l'impunité au Burkina avant le début du mouvement « Trop, c'est trop », on remarque le mouvement syndical (la CGT-B), le MBDHP, les mouvements étudiants, les groupes pro-démocratie et les oppositions politiques. Cette liste n'est pas représentative de l'élite burkinabè. En termes de réceptivité et de rejet de la lutte contre l'impunité, il ne s'est pas manifesté une division de l'élite burkinabè. Au contraire on pourrait noter une participation active (écrits critiques sous pseudonyme, lettres de soutien, participation aux rencontres, etc.) ou passive (approbation) de certains intellectuels à la lutte contre l'impunité.

À travers l'effet sensibilisateur et mobilisateur surtout d'écrits « complices », la réceptivité de la lutte par les intellectuels est un autre facteur ayant permis le prompt développement des activités du Collectif, mais non suffisant pour son maintien. Il aurait fallu inclure le recours aux jeux d'alliance du Collectif, que le camp adverse n'a pas non plus manqué de faire.

4.1.3. *Au niveau des alliés*

Sur le plan national, on remarque une certaine tendance à l'alliance entre la CGT-B, les associations de défense et promotion des droits et de la démocratie, les mouvements étudiants, les mouvements de femmes, la presse privée, les associations de lutte contre la corruption, etc., autour des questions de gestion des affaires publiques, de démocratisation, de libertés civiles, etc. Les relations informelles sont quasi permanentes entre les leaders de ces organisations, d'autant plus qu'ils sont tous issus de l'Union générale des étudiants du Burkina (UGEB). S'interrogeant sur la cohérence idéologique de la société civile burkinabè, Loada découvre que les associations les plus dynamiques de la société civile burkinabè sont animées par des anciens militants de l'UGEB. Compte tenu des liens formels et informels étroits entre les différentes organisations et leaders qui constituent le noyau dirigeant de la société civile burkinabè, il est fort probable que leurs visions du monde ne sont pas si éloignées les unes des autres. Le *straddling* pratiqué par certains militants permet d'ailleurs d'étayer cette hypothèse. On retrouve en effet souvent les mêmes militants dans les associations du mouvement étudiant (UGEB, ANEB), du MBDHP et du mouvement syndicaliste révolutionnaire affilié à la CGT-B (Loada, 1999). Ces leaders, issus de la même « école », se sont illustrés plutôt comme des alliés traditionnels. Et ce fait contribuerait à leur fusion future au sein du Collectif et à expliquer le niveau de développement atteint par ce dernier. Les partis politiques de l'opposition, notamment ceux dits radicaux (le PDP du professeur Ki-Zerbo et les partis sankaristes¹⁸) ont toujours dénoncé les « vices cachés » érigés en « mode de gouvernement » du régime Compaoré. Mis en écart et contrôlés par le pouvoir, les partis de l'opposition ont trouvé en la mort de Norbert Zongo une opportunité politique d'agir. Leur

¹⁸ Les partis sankaristes sont des partis politiques qui se réclament de l'idéal du président Thomas Sankara, assassiné en 1987 par des hommes de main de Blaise Compaoré.

participation au Collectif témoignerait de l'approfondissement de la démocratie mais aussi de leur projet d'alternance politique au Burkina Faso.

Par ailleurs, la lutte contre l'impunité, ou la lutte pour la défense des droits de l'homme et du peuple, peut s'inscrire en toute vraisemblance dans le répertoire des nouveaux mouvements sociaux. Toujours est-il que les rapports multiples que le MBDHP et Norbert Zongo entretenaient avec leurs compères hors des frontières du Burkina Faso et la cause défendue par le Collectif furent portés à la connaissance de l'opinion publique internationale par des associations internationales de défense des droits humains (Amnesty international, la FIDH, Human Rights Watch) ou de la liberté de la presse (Reporters sans frontières, Comité pour la protection des journalistes, etc.). Ainsi, des collectifs se sont aussi mis en place en dehors du Burkina Faso pour que toute la lumière soit faite sur ce cas, que les coupables soient traduits en justice et que l'impunité ne perdure pas. Ces différentes alliances et appuis ont sans doute donné du courage au Collectif. Il y a d'autres ressources qui accompagnent la démocratisation qu'une action collective pourrait avoir bénéficié : la liberté d'expression et l'apparition de la presse privée.

4.1.4. Au niveau des corps intermédiaires

Jusqu'en 1990, dans la plupart des États d'Afrique francophone, les médias se limitaient à un journal gouvernemental, assorti d'une radio et d'une télévision étatiques. L'émergence de la presse privée a bouleversé ce monopole, charriant un nouveau discours, critique, diversifié et polémique, rompant avec des décennies de « griotisme » journalistique (Frère, 2003). Au Burkina Faso, l'État contrôle un quotidien, un hebdomadaire et un mensuel publiés par les éditions *Sidwaya*, une station de télévision nationale, une station de radiodiffusion nationale avec des chaînes locales et régionales. La presse privée comprend six quotidiens privés (dont *L'Observateur-Paalg*, *Le Pays*, *Le Journal du Soir*, etc.), une quinzaine d'hebdomadaires réguliers (*L'Indépendant*, journal d'opinion critique ; *Le Journal du Jeudi*, satirique ; etc.) et une cinquantaine de stations de radio FM (dont la plupart sont des radios communautaires), qui informent la population de la capitale et des provinces.

On ne peut nier le rôle joué par certains titres de la presse écrite dans la mobilisation populaire, qui fait descendre ponctuellement des milliers de Burkinabè dans la rue, exigeant que la lumière soit faite sur l'assassinat du journaliste Norbert Zongo. Cependant la lecture des éditoriaux des médias burkinabè en rapport avec la lutte du Collectif laisse voir un engagement paradoxal. En effet, la plupart des journaux se cantonnent dans un rôle de « tableau d'affichage », se contentant de reproduire les communiqués officiels des différents protagonistes, fuyant les papiers d'analyse pour laisser la place à des interviews brutes (Collectif, 2002). On distingue ainsi deux types de médias : les médias gouvernementaux et la classe des médias privés. Les premiers sont qualifiés de « caisse de résonance à la solde du pouvoir » par le Collectif. Ce sont les derniers qui ont diffusé plus largement des revendications en faveur desquelles ils militent et qui parviennent ainsi à sensibiliser, ou mieux, à rallier une partie du public à la protestation. Dans le contexte particulier du Burkina Faso, les instituts de sondage politiques sont encore quasi inexistantes et des recherches scientifiques sur la problématique de l'impunité n'ont pas eu lieu à notre connaissance. Par contre,

il y a eu un travail de sensibilisation politique accessible à un nombre très réduit d'intellectuels et d'étudiants, à travers divers conférences et *meetings*, animés soit par la CGT-B, le MBDHP, ou par les partis politiques de l'opposition, etc.

La médiatisation du Collectif serait un moyen pour ce dernier de renforcer la conscience partagée par les participants de faire partie d'une force collective et même un moyen de communiquer avec les participants au mouvement.

4.2. La conduite de la lutte

La conduite de la lutte comprend des points comme le calcul rationnel, les informations, les ressources, les stratégies et la concurrence.

4.2.1. Les éléments du calcul rationnel

La lutte contre l'impunité existait au Burkina Faso avant l'assassinat du journaliste Zongo. Elle était menée par le MBDHP, la CGT-B et des associations de promotion des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Cependant, ce sont les étudiants qui furent les premiers à manifester contre le pouvoir et ceci à partir de la nuit du lundi 14 au 15 décembre 1998. Certains leaders étudiants étaient soupçonnés de complicité avec l'opposition pour saper l'autorité du pouvoir et de ce fait, ils étaient bien connus et parfois suivis par les services de renseignement. Alors comment ont-ils été les premiers à se mettre dans la rue et attaquer les symboles du pouvoir avant que les acteurs « traditionnels » de la lutte contre l'impunité ne réagissent ?

Au dire de certains étudiants¹⁹, ils ont pris la décision instantanée de manifester et de réclamer la démission du chef de l'État, mais ils auraient, juste après leurs premières manifestations, bénéficié de la complicité à la fois des agents de renseignement (qu'ils connaissaient, par relations informelles, puis par amitié) et de certains hommes politiques influents du pouvoir. Rappelons que le campus de Ouagadougou est toujours symptomatique des agitations politiques nationales et les étudiants ont toujours, par leurs manifestations, sympathisé avec l'une ou l'autre formation politique en compétition au niveau national. Rappelons aussi que l'assassinat du journaliste a un peu divisé la cohésion du pouvoir. Au fond, les étudiants ont eu le soutien des agents de renseignement qui leur conseillaient et qui parfois produisaient des rapports qui contredisaient les rapports d'enquête de la police et de la gendarmerie sur leur responsabilité et l'implication des personnes tierces. Au niveau des hommes politiques du pouvoir, les étudiants bénéficiaient par la suite des outils de certains ministères pour produire des tracts et parfois des bons d'essence pour se joindre. La mobilisation estudiantine était très importante en termes de participation, du fait des soutiens de la partie de la classe politique faisant partie de l'opposition.

¹⁹ Ce sont les étudiants interviewés dans le cadre de cette enquête.

Ce développement vise à montrer que les étudiants ont bénéficié d'une certaine assurance quant à leur protection et des soutiens quant à leur mobilisation. Ceux-ci ont été rejoints par les organisations traditionnelles de lutte contre l'impunité qui ont pris le dessus de la lutte. Même si la lutte du Collectif contre l'impunité garde son caractère spontané suite à la mort brutale du journaliste, il n'en demeure pas moins que la constitution du Collectif soit précédée d'un calcul coûts/avantages positif pour la protestation.

Les membres du Collectif tout comme les étudiants ont une certaine confiance qu'ils risquent peu en ce qui concerne leur vie. En fait, il semblerait que le Collectif, alors en formation, ait fait le tour des représentations diplomatiques accréditées au Burkina Faso pour leur expliquer les visées de leur protestation. Celles-ci auraient été convaincues du caractère apolitique et idéologique de la protestation. Il ressortirait de cette explication une forme de pression diplomatique potentielle garantissant la crédibilité de la lutte, et par conséquent, une assurance quant à leur vie.

Les coûts de la participation au niveau individuel comprennent des coûts physiques (blessures, emprisonnement, torture, mort, etc.), des coûts économiques (perte d'emploi, non-avancement dans la hiérarchie du service pour les agents de l'État, ou arrêt momentané des activités privées pour les libéraux). Sur le plan Collectif, l'espace national de la lutte implique des moyens financiers importants : chaque *meeting*-marche par exemple coûterait environ 700 000 FCFA. En outre, les organisations membres ne peuvent exiger de leurs membres des cotisations à chaque manifestation. Ensuite, il y a un risque important que la participation de la base sociale s'effrite rapidement. Il y a un risque que la participation générale soit faible du fait de la peur des représailles, par manque de récompense financière immédiate ou à cause du caractère impersonnel des fins visées par la lutte.

Les avantages escomptés de la lutte sont la démocratie réelle (dont la justice et le respect des libertés individuelles qui en découlent), la bonne gouvernance et le développement socio-économique. La démocratie réelle se définit d'abord par les droits de l'homme et du citoyen qui autorisent et garantissent l'expression plurielle des opinions et les droits de les faire valoir, contre les dirigeants du moment, par des actions de sensibilisation efficaces (Reboul, 2004). Le grand avantage dans la démocratie réelle, c'est qu'elle maintient le jeu politique ouvert entre des intérêts et valeurs divergents et qu'elle permet aux citoyens de changer les dirigeants qui ne leur conviennent plus à tel ou tel moment. Elle assure donc aux individus/citoyens un pouvoir de contrôle et de sanction, indispensable à l'adaptation souple de la politique aux désirs évolutifs du plus grand nombre. Elle permet aussi de corriger les excès de pouvoir ou les tentatives trop extrémistes qui prétendraient résoudre définitivement les contradictions inhérentes à la vie sociale (Reboul, 2004). La bonne gouvernance recouvre les interactions entre les structures, les processus, les traditions et les systèmes de connaissance qui déterminent de quelle manière s'exercent le pouvoir et la responsabilité et se prennent les décisions, ainsi que la mesure dans laquelle les citoyens et autres acteurs ont leur mot à dire. C'est un concept qui, dans le domaine des aires protégées, s'applique à tous les niveaux (national, régional et mondial) (OCDE/CAD, 1995). La bonne gouvernance se présente ainsi comme un des piliers de la démocratie dont dépendent la paix et le développement socio-économique.

En somme, les avantages attendus de la lutte du Collectif sont la démocratie réelle (qui couvre le contrôle populaire de la gestion des affaires publiques, les possibilités d’alternance politique, la justice, le respect des libertés individuelles et collectives, etc.), la bonne gouvernance et le développement du pays. Le rapport coûts/risques et avantages a tourné à l’avantage de la protestation.

4.2.2. L’information

Nous avons mentionné au point 4.1. la division des médias et leur prise de position pro ou anti-Collectif. La couverture médiatique de la lutte du Collectif a suivi ces deux tendances médiatiques.

La presse d’État ou la couverture défavorable

La presse d’État, sous contrôle du Conseil supérieur de l’information (CSI) et du pouvoir, a mené et mène encore une campagne de désinformation et de démobilisation. Ces activités consistent en des *black out* sur les activités du Collectif ou en des commentaires partisans, en trafiquant les faits du genre « l’utilisation des lois pour renverser le régime de M. Blaise Compaoré », « la cacophonie d’une opposition *groggy* », « l’inopportunité d’alliance des partis politiques et d’une partie de la société civile burkinabè », « le Collectif abuse de l’analphabétisme judiciaire de notre peuple tout en ayant des vellétés putschistes » (Collectif, 2002). Ces informations se trouvent en particulier dans le quotidien d’État *Sidwaya*, à la télévision nationale et dans d’autres médias affiliés à des personnalités au pouvoir, comme *l’Hebdo*, *l’Opinion*. La télévision nationale, « souvent absente des manifestations du Collectif, a très rarement donné la parole aux dirigeants du Collectif. En trois ans, une seule fois le discours du président du Collectif est passé en quelques secondes sur les ondes de la télévision nationale » (Collectif, 2002). Dans ce même sens, certains titres privés se sont illustrés comme des relais du pouvoir, parfois plus vicieux.

La presse privée ou la couverture favorable

Par contre, la presse privée, écrite comme orale, dans une grande majorité a assuré une « couverture satisfaisante des activités du Collectif, a constamment veillé à l’équilibre de l’information, a constamment fait preuve d’esprit démocratique dans le traitement de l’information, etc. » (Collectif, 2002). Certains titres privés comme *Le pays* et *San Finna* se sont retrouvés devant les tribunaux en même temps que les dirigeants du Collectif (Procès du 27 décembre 1999).

Le mécanisme autonome d'information

Parallèlement à la couverture médiatique externe, le Collectif a mis en place son propre système d'information et de propagande. En effet, des *meetings*-marches, des conférences de presse, des conférences publiques, un bulletin d'information dénommé *Collectif Infos*, des *Tee-shirts* à l'effigie de Norbert Zongo et du Collectif, etc., sont, entre autres, des mécanismes autonomes de communication.

Ces différents modes de communication et la couverture médiatique alliée ont permis au Collectif de contrôler une part importante de la couverture médiatique de ses activités. Ce fait est un autre facteur pouvant expliquer le développement de la lutte du Collectif.

4.2.3. Les ressources

En termes d'organisation, le Collectif s'est doté, dès sa constitution, d'un organe de coordination nationale ayant un bureau de six membres : un président (MBDHP), porte-parole du Collectif, deux vice-présidents (Collectif CGT-B et Groupe du 14 février) et trois rapporteurs (AJB, UJAB, UGEB). Le Collectif s'est démembré en collectifs provinciaux et départementaux à travers tout le pays. Chacune de ces unités de mobilisation a un bureau dirigé par un président local. Le Collectif a bénéficié des infrastructures (locaux et autres ressources matérielles) de ses associations membres préexistantes, comme le MBDHP, les partis politiques d'opposition et les syndicats.

Quant à l'acquisition des ressources, le président du Collectif, répondant aux questions des éditions *Sidwaya* sur ce point, montre comment son organisation acquiert des ressources financières :

Nous ne sommes pas une organisation enregistrée au ministère de l'Administration avec un récépissé. Nous ne pouvons donc pas présenter un projet pour être financé, nous sommes un conglomérat de mouvements associatifs, de partis politiques reconnus. Pour organiser un *meeting*, chaque organisation membre cotise la veille, une somme d'argent qu'elle récupère auprès de ses militants en dehors des subventions que nous avons. C'est dire que pendant cinq ans, les membres du Collectif ont cotisé. Et ce sont ces cotisations qui nous permettent de louer des véhicules, d'acheter du carburant pour aller vers les populations. Sauf qu'au terme de chaque *meeting*, nous présentons l'escarcelle et les uns et les autres y mettent quelque chose. Et c'est cela qui nous permet d'héberger et de restaurer les personnes qui viennent des provinces aux *meetings*, et de repartir chez eux.

Sidwaya, 2003

Le Collectif s'est donc doté d'un mécanisme de mobilisation financière interne en vue de faciliter la marche de ses opérations.

Dès le début de la protestation, le Collectif a déjà acquis le potentiel de ses adhérents du fait des multiples liens formels et informels que les leaders des organisations de la société civile avaient entre eux. La question qui se pose maintenant est de savoir comment il a su conserver la mobilisation des adhérents. Le président du Collectif, interviewé par *Sidwaya*, en donne des explications en partant de l'insuffisance des moyens :

Le Collectif est donc passé partout et reste présent partout. Mais qu'est-ce qui a changé ? Ce qui a changé, c'est effectivement la grande mobilisation de la foule à Ouagadougou, à Ouahigouya, à Fada, un peu partout, il faut le reconnaître. Et cela a changé, parce qu'au fur et à mesure que nous avançons, nous avons aussi corrigé notre façon de voir. Pour organiser un *meeting* à Ouagadougou ou ailleurs, il vous faut au moins 700 000 FCFA. La location du matériel de sonorisation, la sensibilisation, la promotion des idées, les déplacements, etc., coûtent cher. Nous ne pouvions continuer comme cela. Nous avons donc redimensionné nos activités à la hauteur de nos possibilités. Nous avons alors privilégié le contact avec les différents membres de la société civile, les différentes forces et couches sociales de notre pays. Et de temps à autre, nous reprenons nos manifestations parce que quelque part, nous ne nous sommes pas entendus.

Sidwaya, 2003

Le Collectif a eu recours à plusieurs modes de communication : oral, écrit, visuel ; en français et dans les trois principales langues nationales (le *mooré*, le *dioula* et le *fulfundé*). Les messages ont également été véhiculés partout au Burkina Faso. Ce fait dénote une bonne organisation et la présence d'un leadership de qualité au sein du Collectif.

Le Collectif est une organisation d'organisations. Il comprend de ce fait plusieurs personnalités rompues aux rouages de la gestion d'organisations collectives. Le leader national du Collectif, encore appelé président du Collectif, est un magistrat de profession, président du MBDHP et de l'UIDH et, par ailleurs, ancien conseiller juridique du président Compaoré. En outre, il a toujours été élu à la tête du Collectif dès sa création. En termes d'appréciation du leadership, nous pouvons dire que le Collectif a un leader de qualité.

4.2.4. La stratégie

Les stratégies du Collectif

Les stratégies déployées au départ par le Collectif s'inscrivent dans les actions menées conjointement ou individuellement par ses membres (MBDHP, CGT-B, mouvements étudiants, etc.). Ces stratégies sont la sensibilisation de l'opinion publique, la mise en garde du gouvernement contre les dérives dictatoriales au moyen des rapports d'enquêtes (notamment par le MBDHP et *L'indépendant*), des conférences, des émissions radiophoniques, etc. Ces stratégies pourront à notre appréciation être qualifiées de passives. À l'annonce de l'assassinat du journaliste, de façon spontanée, les futures organisations membres du Collectif (notamment les étudiants et scolaires) sont passées aux stratégies actives, voire violentes, comme la casse des symboles du parti au pouvoir, les *meetings*-marches au cours desquels sont lancés des slogans comme « À bas Blaise ! », « Blaise assassin ! », etc. Le MBDHP a constitué une équipe d'enquête qui conclut « qu'il ne s'agit pas d'un accident mais bel et bien d'un crime bien préparé et exécuté » (Collectif, 2002). Ce rapport consolidait la conviction des Burkinabè qu'il s'est agi d'un crime.

Une fois constitué, le Collectif déploie de nouvelles stratégies. Une des premières est la constitution de sa propre commission d'enquête. Ses conclusions provisoires sont plus tard confirmées par les résultats de la Commission d'enquête indépendante (CEI) : « les motifs de l'assassinat sont essentiellement d'ordre politique et [que] des éléments du régiment de la sécurité présidentielle, appartenant plus précisément à la sécurité rapprochée du Président du Faso, Blaise Compaoré sont de sérieux suspects ». Dès lors, le Collectif met la pression sur le pouvoir afin que les suspects répondent en justice. Les *meetings*-marches, les journées « villes mortes », les journées de deuil national, les journées de grève générale, les journées de débrayage actif, les conférences de presse, les conférences publiques, les diverses rencontres avec les autorités politiques, coutumières, religieuses et les chancelleries, etc., sont, entre autres, de nouvelles stratégies déployées par le Collectif à cette étape de sa lutte.

Les stratégies du pouvoir

Chaque étape de la lutte correspond à une innovation stratégique de la part du pouvoir. Le pouvoir dispose de deux répertoires de stratégies : la répression et le dilatoire. Les membres du Collectif sont réprimés presque à toutes les grandes manifestations. Par exemple, le président du Collectif a été interpellé tôt le 17 décembre à son domicile par une quinzaine de policiers, puis relâché. Il a été de nouveau arrêté avec les autres membres : Tolé Sagnon, vice-président ; Norbert Tiendrébéogo, vice-président ; André Tibiri ; Maître Sankara Bénéwendé, Jean Claude Méda, tous rapporteurs. Et les interpellations des directeurs des journaux *Le pays* et *San finna*, les fermetures d'établissements scolaires primaires, secondaires et universitaires du Kadiogo et ailleurs, entrent dans ce cadre. En tout, 39 membres du Collectif ont été interpellés au cours des premières semaines d'activité du Collectif.

La capitale Ouagadougou reste depuis le lundi 14 décembre sous haute surveillance policière et militaire pendant des mois ; l'Université, désertée par les étudiants, est sous contrôle de l'armée pendant des jours. Pour « préserver l'ordre public et la sécurité des citoyens », le pouvoir décrète la « fermeture jusqu'à nouvel ordre » de l'Université, des cités universitaires et des établissements d'enseignement primaires et secondaires de la capitale. Des patrouilles, effectuées par des policiers et gendarmes armés de lance-grenades et coiffés de casques anti-émeute continuent à sillonner la capitale. Le 17 décembre le gouvernement a annoncé des sanctions contre les fonctionnaires qui participeraient désormais à la lutte. Les bourses de travail de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso (deuxième ville du pays située à 320 km de la capitale), lieux de rassemblement du Collectif, sont occupées par des policiers pendant plusieurs semaines.

Les répressions des plus remarquables sont celles survenues les 3, 4 et 5 janvier 1999, après le dépôt du rapport de la CEI en mai 1999, l'arrestation des leaders du Collectif en décembre 1999, la descente de la garde présidentielle au campus de l'Université de Ouagadougou en 2000, l'invalidation de l'année universitaire 1999-2000. On note souvent des décès au cours de certaines répressions.

Les procédés dilatoires consistent à traîner le pas en escomptant les vertus thérapeutiques du temps. Le pouvoir a recours à la création de commissions à des moments épiques de la protestation. Une commission d'enquête gouvernementale a été créée au début de la lutte. Elle est vite rejetée par le Collectif et remplacée par une autre : la Commission d'enquête indépendante (CEI). Cette dernière travaille sous la direction du MBDHP. Ses conclusions chargent le pouvoir. Le MBDHP crée un collège des sages ayant pour mission d'œuvrer à la réconciliation et à la consolidation de la paix sociale.

Après l'autopsie du pouvoir de la Quatrième République, le Collège des sages diagnostique la faillite des institutions et propose des réformes profondes. À nouveau, le pouvoir crée deux nouvelles commissions censées appliquer les recommandations des Sages : une commission pour les réformes politiques et une autre pour la réconciliation nationale. Les conclusions de la commission pour la réconciliation nationale donnent lieu à la mise en place d'un comité de suivi des recommandations de la commission pour la réconciliation nationale.

La mise en place d'un gouvernement d'ouverture est une autre stratégie dilatoire qui consiste à affaiblir le Collectif. En novembre 2000, à la suite des élections locales, le pouvoir met en place un gouvernement ouvert à l'opposition. Ainsi, tour à tour ont rejoint le pouvoir Nayabtingu Congo Kaboré du Mouvement pour la tolérance et le progrès (MTP), Thibaut Nana, puis Valère Somé, Ernest Nongma Ouedraogo du Programme de développement social urbain (PDSU) et du Bloc socialiste burkinabè (BSB), Hermann Yaméogo de l'Alliance pour la démocratie et la Fédération/Rassemblement démocratique africain (ADF/RDA), puis Dongo Longo de l'Union des démocrates et progressistes indépendants (UDPI)²⁰.

20 Ces partis ont été écartés du pouvoir après les élections législatives de 2002.

Une autre stratégie du pouvoir consiste, dans les deux dernières années, à augmenter la durée des congés de fin du premier trimestre. La durée habituelle de ces congés scolaires était de deux semaines allant généralement autour du 22 décembre au 5 janvier exclusivement. Le gouvernement met en congé élèves et étudiants à partir du 10 décembre. Cette date inclut bien le 13 décembre (date commémorative de l'assassinat de Norbert Zongo) privant ainsi le Collectif de son plus gros contingent. Ces deux types de stratégies ont porté un coup dur au Collectif.

Les actions moins coûteuses déployées par le Collectif

La faiblesse des moyens matériels et financiers, l'irrégularité de l'engagement effectif des organisations et partis membres, ont amené le Collectif à entreprendre des actions moins coûteuses comme la parution irrégulière, voire la diffusion restreinte et la non-parution, du *Collectif-Infos* ; l'espacement des activités d'envergure comme les *meetings*-marches, conférences publiques, sorties de la Coordination nationale dans les provinces, etc. Ces actions qui reviennent moins chères au Collectif ne signifient pas un fléchissement dans le développement des thèmes et dans la mise en œuvre de nouvelles stratégies de mobilisation.

La production des idées

Les dernières commémorations de la lutte ont connu le maintien des thèmes et slogans de mobilisation et le déploiement des *Tee-shirts* à l'effigie de Norbert et du Collectif. La célébration du cinquième anniversaire du Collectif est marquée par un appel des militants et sympathisants du « pays réel » de porter un brassard, un foulard, un fanion noir, et à observer une minute de silence à la mémoire de Norbert Zongo. Le cinquième anniversaire a connu en plus des activités traditionnelles de *meeting*-marche national à Ouagadougou, la réalisation d'un document : *Cinquième anniversaire du drame de Sapouy*, qui fait un bilan synthétique de cinq ans de lutte (Kiéma, 2003).

La pertinence de la mobilisation avec la base sociale

La question est maintenant de savoir si ces nouvelles tactiques sont pertinentes. Ces tactiques n'ont pas encore produit d'effets. Mais elles sont celles mises en œuvre par tous les partis politiques en campagne. En plus, elles sont une source de revenus pour le Collectif au moyen de la vente des publicitaires. Elles pourraient être ainsi appropriées.

4.2.5. La concurrence avec d'autres organisations

La concurrence à une action collective peut provenir d'au moins de deux niveaux : les contre-mouvements et les organisations concurrentes.

Les contre-mouvements

L'influence sociopolitique du Collectif a amené le pouvoir à mettre en place plusieurs commissions chargées de ramener la paix et d'approfondir la démocratie et la mise en place d'un gouvernement d'ouverture. Dans le cadre de la participation à ce gouvernement, des postes ministériels ont été proposés à certains partis de l'opposition membres du Collectif. Il s'en est suivi une divergence de points de vue au sein du Collectif sur les intentions réelles du pouvoir. Pour les uns, les différentes commissions sont des moyens dilatoires sans réels changements de fond, alors que pour les autres, elles sont une preuve que le pouvoir se plie et que les attitudes « jusqu'au-boutistes » de certains membres sont plutôt prétentieux. À ce sujet le nouveau ministre d'État sans porte-feuille a déclaré quelques mois après que la crise est résolue. Ainsi déclare-t-il lors d'un entretien :

[*Question*] Monsieur le ministre, un an après l'assassinat du journaliste Norbert Zongo qui plonge le Burkina Faso dans une crise grave, quel est l'état de la situation ?

[*Réponse*] La situation s'est normalisée, etc. La justice est là et, quoi qu'on dise, elle est indépendante. L'indépendance, c'est dans la tête de tout le monde dans la pratique... Et les citoyens ont également compris qu'il faut laisser les juges faire leur travail parce que ce n'est pas dans la rue, dans la vindicte populaire qu'il faut résoudre les problèmes. Les choses sont sur la bonne voie et nous sommes très heureux d'ailleurs que la paix soit définitivement rétablie.

Zoromé et Djinko, 2000

Les réponses positives du pouvoir ont ainsi créé un contre-mouvement animé par des partis politiques de l'opposition, membres du Collectif, qui ont rejoint le pouvoir. Ce dernier ne tarde pas à banaliser ce fait en disant que « le gouvernement dit d'ouverture et les élections [sont] organisées dans l'objectif d'affaiblir le Collectif en lui ôtant ses éléments les plus instables » (Collectif, 2002). Ce qui n'empêche pas le Collectif de programmer des activités de lutte.

Les organisations concurrentes

Le Collectif de lutte contre l'impunité n'a pas eu de concurrent en tant que tel.

5. LE DÉNOUEMENT DE LA LUTTE

Il n'est pas exact à cette étape de notre étude de parler de dénouement dans la lutte du Collectif, mais plutôt du bilan de parcours. En fait, le Collectif a engagé le pouvoir à entreprendre un certain nombre de démarches pour plus de démocratie, de respect des droits humains, de réconciliation, etc. Dans le fond, la plate-forme révisée du Collectif reste intacte sur les dossiers de Norbert Zongo, du président Thomas Sankara, du commandant Lingani, du capitaine Henri Zongo, etc., et les réformes entreprises à l'initiative du Collège des sages restent timides. Le Collectif n'entend pas se contenter de « procès d'intention » ou de procédés « dilatoires ». En fait, il semble marquer une phase d'accalmie relative au moment où nous terminons la présente enquête. Dans cette situation, il nous semble plus pertinent de parler des mécanismes de médiation établis depuis le début de la protestation contre le pouvoir. Ces mécanismes de médiation, à défaut d'indiquer le dénouement de la lutte, ont le pouvoir d'y conduire les protagonistes.

Deux formes de médiation très semblables ont émergé au cours de la lutte : la proposition d'amnistie générale proposée par M^e Hermann Yaméogo et le Collège des sages. Finalement, c'est la voie prônée par le Collège des sages qui a permis l'accalmie actuelle.

Suite aux violentes réactions suscitées par l'assassinat, il a été institué une commission d'enquête indépendante (CEI) chargée de mener toutes les investigations devant permettre de déterminer les causes de la mort de Norbert Zongo et de ses compagnons. Cette commission a déposé ses conclusions le 7 mai 1999. Mais loin de participer à la décrispation escomptée du climat social, les résultats de l'enquête déclenchent davantage de troubles. Pour faire face à la situation, le président du Burkina Faso a adressé un message à la nation le 21 mai 1999, en vue de livrer son analyse des événements et les mesures qu'il a décidées aux fins d'endiguer la crise. Parmi ces mesures, la décision de créer un collège des sages chargé de passer en revue, dans les meilleurs délais, tous les problèmes pendants de l'heure et de proposer des recommandations à même d'emporter l'adhésion de tous les protagonistes de la scène politique nationale.

Faisant suite à son message, le Président a lancé le décret no 99-158/PRES du 1^{er} juin 1999 instituant le Collège des sages, composé d'anciens chefs d'État, de notabilités religieuses et coutumières et de personnes ressources. Le décret de nomination des membres est intervenu le 10 juin 1999. Les membres du Collège des sages ont été reçus le 12 juin par le chef de l'État.

Le Collège des sages recommande la mise sur pied d'une commission dénommée « la commission Vérité et Justice pour la réconciliation nationale ». Pour garantir cette volonté de réconciliation, le Collège des sages recommande que l'application de la catharsis commence par le premier responsable du pays, le président du Burkina Faso. Il pourrait pour cela, dans un discours bref et solennel, déclarer face à la nation qu'en tant que premier responsable :

- il assume l'entière responsabilité de ce qui s'est passé et qui traumatise son peuple ;
- il demande pardon au peuple ;
- il promet que de telles pratiques n'auront plus cours ;
- il s'engage à travailler à l'avènement d'une société plus humanisée et plus consensuelle.

Sur cette recommandation du Collège des sages, le président du Burkina Faso prononce une allocution de demande de pardon : « [...] en notre qualité de Président du Faso assurant la continuité de l'État, nous demandons pardon et exprimons nos profonds regrets pour les tortures, les crimes, les injustices, les brimades et tous les autres torts commis sur des Burkinabè par d'autres Burkinabè, agissant au nom et sous le couvert de l'État, de 1960 à nos jours », et prend des mesures tendant à cet effet.

Dans cette perspective, je prends devant tous l'engagement ferme et solennel de travailler à restaurer une paix véritable dans l'intérêt de tous les Burkinabè grâce notamment aux mesures ci-après :

1. La mise en œuvre de mesures de réparation dont la création d'un fonds d'indemnisation en faveur de toutes les familles victimes de la violence en politique.
2. L'édification de monuments qui seront les témoins de notre devoir de mémoire à l'égard de tous nos martyrs et héros nationaux.
3. Le traitement diligent de l'ensemble des dossiers de crimes économiques et de sang qui ont causé tant de torts à notre pays constituera une priorité pour mon gouvernement.
4. La commémoration sur toute l'étendue du territoire national et le 30 mars de chaque année, d'une journée du souvenir, de promotion des droits humains et de la démocratie au Burkina Faso. Cette journée sera une occasion de recueillement et de mémoire pour nos martyrs mais aussi une occasion pour faire le point sur l'état de la démocratie et le respect des droits humains au Burkina Faso.
5. La mise en place d'un comité d'éthique composé de personnalités dont la probité, l'expérience et la compétence font autorité, dans le but d'aider à la moralisation de la vie publique et sociale, notamment la lutte contre la délinquance économique et la corruption.
6. J'instruirai le gouvernement à consolider le dialogue avec tous les acteurs politiques et sociaux aux fins de résorber le déficit de dialogue et de communication, facteur de négation d'une réconciliation nationale durable.
7. La mise en place d'un mécanisme de suivi des présents engagements, comprenant les représentants des autorités morales et spirituelles, des organisations de défense des droits humains et de la démocratie des victimes et familles de victimes et ceux du gouvernement. Ce mécanisme veillera à l'application des engagements pris et à parachever le travail remarquable déjà accompli par

le comité de mise en œuvre des recommandations de la Commission pour la réconciliation nationale²¹.

La perspective d'une Journée nationale du pardon (JNP), tout comme la mise en place du Collège des sages, ont été diversement appréciées par le Collectif et sa base sociale. Ainsi, le parti pour la démocratie et le progrès (PDP) du professeur Ki-Zerbo et l'ADF/RDA, alors membres du G14 et du Collectif ont souligné « la qualité du travail et sa profondeur ». Le CDP (parti du Président Compaoré) reconnaît la qualité du travail abattu par le Collège des sages et tend la main à l'opposition pour la recherche de solutions consensuelles à la crise, tout en affirmant que « la seule légitimité démocratique procède des urnes ». Quant au Collectif, il a fait un travail consciencieux, qui contient des éléments positifs (diagnostic de la faillite de la gestion du pays par le pouvoir, cela confirme les analyses du Collectif) mais aussi des « insuffisances », d'après les Sages. Ces derniers jettent la responsabilité de la violence en politique sur les défenseurs d'une idéologie de gauche, toutes tendances confondues, et tous issus des mouvements estudiantins dont la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France (FEANF) et l'Union générale des étudiants voltaïques (UGEV). Or, les Sages ont oublié d'attribuer au travail du Collectif, leur propre existence en tant que Collège, un oubli qui fait craindre au Collectif une quelconque sortie de crise sans sa présence.

Si certaines de ces décisions sont mises en exécution (notamment la création d'un fonds d'indemnisation, la commémoration de la journée nationale du pardon, la mise en place d'un comité d'éthique, la mise en place d'un mécanisme de suivi des présents engagements), d'autres n'ont pas été suivies d'un quelconque projet visible. C'est le cas de l'édification de monuments des héros nationaux et martyrs, le traitement diligent de l'ensemble des dossiers de crimes de sang et économiques, la consolidation du dialogue avec tous les acteurs politiques et sociaux.

²¹ Extrait de l'allocution du président Blaise Compaoré lors de la Journée nationale du pardon.

6. L'ÉVALUATION DE LA LUTTE

Cette exploration indique que le Collectif a eu recours à deux modes de protestation : le discours protestataire (qui est l'effort de conviction) et l'appel à l'opinion publique et l'action protestataire (qui est la lutte ou le rapport de force contre le pouvoir). Mais si la lutte n'a pas beaucoup payé puisque le dossier Zongo n'a pas abouti et que bien d'autres crimes de sang n'ont pas été punis, ce n'est pas pour autant que la mobilisation a été vaine. C'est le constat auquel mène le recensement des acquis sur le plan de la répartition et sur le plan de l'organisation.

6.1. Sur le plan de la répartition

Les acquis sur le plan de la répartition peuvent être examinés à trois niveaux : économique, politique et idéologique.

6.1.1. Économique

Un fonds d'indemnisation des victimes de la violence en politique a été créé en juin 2001, à la suite de l'organisation de la Journée nationale de pardon le 30 mars 2001. Au cours de cette journée, le président du Burkina Faso a pris un certain nombre d'engagements, parmi lesquels l'indemnisation des personnes qui ont été victimes d'actes de brimade ou d'injustice des personnes ayant agi au nom de l'Etat. Ce fonds, effectivement mis en place en novembre 2001 et doté en mars 2002 d'un budget de six milliards de FCFA (soit environ 12 000 000 dollars canadiens) est ouvert à toute personne qui s'estime victime de la violence en politique de 1960 jusqu'à nos jours (Barry, 2003 ; *Panapress*, 2004). Les victimes ou familles des victimes concernées ont, pendant six mois, la possibilité de formuler une requête auprès dudit fonds aux fins d'obtenir une indemnisation. En 2004, après l'arrêt des activités, l'état des indemnisations s'établit comme suit – Tableau 3 :

TABLEAU 3
État de l'indemnisation des victimes de violences en politique de 1960 à 2004

TYPE DE VICTIMES	NOMBRE DE VICTIMES	MONTANT (EN FCFA)
Victimes décédées	263	2 345 035 000
Victimes de séquestration	202	465 913 801
Victimes de vandalisme	45	298 113 784
Victimes de spoliation	3	77 276 462
Victimes de cas spécifiques	2	16 815 502
TOTAL	519	3 250 069 011

Source : Tableau réalisé par l'auteur à partir des données de l'enquête.

Chaque famille ayant perdu un membre reçoit 20 millions de FCFA soit environ 30 770 dollars américains. Cette somme est majorée en tenant compte du nombre des ayants cause (Barry, 2003). Pour des renseignements concernant les modalités d'indemnisation, voir en annexe les articles 6, 9, 10 et 36 du décret no 2002-97/PRES/PM du 05 mars 2002.

On peut ainsi affirmer que ce résultat économique tient directement de la lutte du Collectif en ce sens qu'ils sont issus des pressions successives que ce dernier a exercées sur le pouvoir. Cette population n'est pas représentative de l'ensemble de la base sociale, mais elle représente les plus grandes victimes de l'impunité. Ces sommes perçues par certaines victimes leur permettent de se redonner du travail ou d'améliorer leurs conditions de vie.

6.1.2. Politique

Sur le plan politique, la lutte du Collectif a amené le pouvoir à reconnaître l'existence d'une crise politique profonde et à entreprendre des mesures politiques de sortie définitive de crise. Pour trouver des solutions à ces problèmes, le chef de l'État a annoncé des mesures politiques suivantes : la réforme du système électoral, l'introduction du bulletin unique, le renforcement de l'indépendance de la commission électorale, la désignation d'un gouvernement d'union nationale de large ouverture et la mise en place d'une commission Vérité et Justice pour la réconciliation. Le 14 octobre 2000, une nouvelle équipe gouvernementale²² est formée à la suite des élections locales. Elle est formée de 36 membres dont un tiers est composé de personnalités de cinq partis de l'opposition dont l'Alliance pour la démocratie et la Fédération/Rassemblement démocratique africain (ADF/RDA, libéral) de maître Hermann Yaméogo, deux partis sankaristes et le maintien des Verts. À la faveur des réformes au niveau électoral, les législatives de 2002 assistent à l'effondrement de la prédominance du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), qui a monopolisé le pouvoir politique depuis le début de la transition amorcée par le pays en 1991. Ce parti voit sa part de sièges considérablement réduite ; et même s'il garde une majorité simple avec 57 sièges sur les 111 que compte l'Assemblée nationale, il doit maintenant partager le pouvoir législatif avec l'opposition, dont le nombre de sièges passe de 7 à 57.

Ce partage « forcé » du pouvoir législatif et exécutif est une étape de parcours issue directement de la lutte du Collectif. Il est une étape de parcours en ce sens qu'il doit gérer un certain nombre d'actions tendant à asseoir les fondements d'une société démocratique. Notons que cette visite à l'exécutif sera brève, parce que les mêmes élections qui ont ouvert les portes du législatif n'obligent nullement le CDP au partage de l'exécutif ; le gouvernement issu des législatives de 2002 sera exclusivement de la mouvance présidentielle.

6.1.3. Idéologique

On distingue trois acquis majeurs au niveau idéologique : des acquis juridiques, institutionnels et sociétaux.

²² Ce gouvernement sera remplacé par un autre, formé exclusivement des membres de la mouvance présidentielle à la suite des élections législatives de 2002.

Sur le plan de la justice, le Collectif demande la refonte de la Justice dans le sens de la rendre plus indépendante et plus accessible aux justiciables. L'acquis majeur obtenu à ce niveau est la reconnaissance par tous, y compris le pouvoir et les partenaires au développement, de la nécessité de refondre cette institution.

La protestation du Collectif a permis l'instruction du dossier David Ouedraogo en mi-août 2000. Le verdict condamne, entre autres, le premier responsable de la garde rapprochée de Blaise Compaoré. Le dossier des enfants de Garango, autrefois déclaré perdu, a été réouvert et est en cours devant les tribunaux. D'autres dossiers ont été ramenés devant la scène publique notamment ceux de Thomas Sankara et d'autres ouverts en justice (le dossier Dabo Boukary). En outre, le pouvoir a indiqué la tombe de certaines de ses victimes et a rendu visite individuellement aux familles de plusieurs d'entre elles. Certaines des mesures (licenciement, renvoi, etc.) prises à l'encontre des manifestants ayant pris part aux grèves ont été annulées. De même, le décret du 6 décembre 2000 interdisant les manifestations sur la voie publique a été abrogé en mars 2001. Ce fait témoigne d'une progression dans la reconnaissance et le respect des droits de manifestation.

Le 17 juin, le Collège des sages demande « la mise aux arrêts des personnes dont la responsabilité est déjà clairement établie dans l'affaire David Ouedraogo ». Le 20 juin, le soldat Yaro Ousseini, le sergent Edmond Koama et l'adjudant Marcel Kafando, tous membres de la sécurité rapprochée du président du Burkina Faso sont écroués à la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO). Accusés d'avoir torturé à mort David Ouedraogo, ils sont condamnés à des peines allant de 10 à 20 ans de réclusion criminelle. Plus tard, soit le 17 janvier 2001, François Compaoré, le frère cadet du président burkinabè Blaise Compaoré, est entendu par le juge chargé d'enquêter sur l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, le juge Wenceslas Ilboudo. Le 2 février, l'adjudant Marcel Kafando est inculpé d'« assassinat » et d'« incendie volontaire » par le procureur général du Burkina Faso dans le cadre de l'affaire Zongo (Collectif, 2002 ; Yamogbe, 2003). Par ailleurs, le Collectif, par sa lutte, a sauvé la vie à Hamidou Ilboudo, un des compagnons de David Ouedraogo, qui croupissait à la MACO avec son dos grillé et en décomposition. Ces acquis juridictionnels montrent que désormais le mythe des intouchables du fameux Conseil, de ceux-là qui aimaient dire : « Si tu fais, on te fait et il n'y a rien » est tombé, et plus personne n'est au-dessus de la loi. Tout le monde ou presque est susceptible de répondre un jour ou l'autre au tribunal.

Au niveau des réformes constitutionnelles, le Collectif a marqué un point important en obtenant la révision de l'article 37 de la Constitution (le président du Burkina Faso est maintenant élu pour cinq ans au suffrage universel direct, égal et secret ; il est rééligible une fois). En plus, des questions qui ont longtemps fait l'objet des revendications de l'opposition démocratique ont été traitées, en l'occurrence, le statut de l'opposition et le financement des partis politiques. De même, le code électoral a été relu et la Commission nationale électorale indépendante (CENI) est revue et l'informatisation du fichier électoral en vue (Bonkian, 2004). La révision du code électoral, la limitation du mandat présidentiel et le financement des partis politiques, qui sont désormais acquis, découlent directement de l'action du Collectif.

Sur le plan sociétal, les retombées positives ont été importantes. On remarque, entre autres, l'éveil de la conscience populaire et le regain de combativité des concitoyens et concitoyennes pour défendre leurs droits et les libertés. En témoignent les différents soulèvements populaires dans les bidonvilles de Ouagadougou contre des projets privés brimant les intérêts des individus un peu partout au Burkina. Même s'il y avait des critiques et des réclamations en matière de démocratie, de justice et de respect des droits avant le Collectif, les gains économiques, politiques et idéologiques acquis sous le Collectif semblent liés à l'action de celui-ci. Aucune action ou intention réelle du pouvoir tendant à approfondir la démocratie et la bonne gouvernance n'était visible avant le Collectif.

La plate-forme revendicative du Collectif qui a drainé le peuple dans la rue reste insatisfaite dans ses traits essentiels. En fait, le Collectif attend encore de la justice qu'elle lui montre le nom et le visage des assassins de Norbert Zongo et de ses compagnons. Malgré la pression du Collectif, les dossiers Norbert Zongo, Thomas Sankara, Jean-Baptiste Lingani, Henri Zongo, etc., n'ont pratiquement pas connu de développement. Le scepticisme grandit au fait de la disparition ou de l'état de santé dégradant des sérieux suspects et les propos décourageants des autorités du ministère de la Justice : « les pistes sont minces », « l'affaire est compliquée » (Collectif, 2002).

Tout au long de ces cinq années de lutte, la liste des crimes de sang s'est allongée : aux dossiers Thomas Sankara, Dabo Boukari, Oumarou Clément Ouedraogo, Guillaume Sessouma, les enfants de Garango, sont venus s'ajouter les crimes horribles de l'écolier Flavien Nebié, du père Célestino et de l'étudiant Michel Congo. Un an après le meurtre de Flavien Nebié, l'enquête est toujours en cours et le meurtrier, nécessairement un agent de la force publique, n'est pas encore identifié.

Les questions concernant la loi no 22-10/AN/92, la réforme globale de l'administration publique, la privatisation et la gestion du patrimoine national, la franchise scolaire et universitaire, l'exécution extra-judiciaire, etc., restent posées.

Les réformes institutionnelles amorcées sous la pression du Collectif sont encore timides : le refus du principe de candidatures indépendantes, la réforme du fichier électoral, par exemple, ne connaissent toujours pas de suite.

6.2. Sur le plan de l'organisation

La mise en place du Collectif a répondu à un besoin spontané d'unité d'action large afin de « pousser à la véritable réforme de la justice pour mieux lutter contre l'impunité, à la garantie des droits humains et à des réformes institutionnelles pour mieux impliquer les populations dans la gestion du pays » (*Sidwaya*, 2003). Il s'est posé un certain nombre de problèmes organisationnels. La faiblesse des moyens matériels et financiers, l'irrégularité de l'engagement effectif des organisations et partis membres ont pesé négativement sur le travail de coordination, d'information, de sensibilisation et de mobilisation. Sous cette rubrique, nous ferons une évaluation de l'autonomie, de la mobilisation et de la solidarité de la base sociale.

6.2.1 L'autonomie

La Coordination nationale est l'organe dirigeant du Collectif. Elle est issue de différentes organisations membres et sa situation à la constitution du Collectif se confond à la situation générale de la base sociale. L'engagement dans la lutte du Collectif a apporté des bénéfices individuels à certains, qu'ils soient participants ou non, qu'ils soient au niveau de la coordination ou à la base sociale. Mais en se battant, c'est à la fois pour soi et pour les autres, les bénéfices escomptés ne sont pas dissociables. À ce niveau, la situation des dirigeants du Collectif d'avant la lutte s'est maintenue dans son état initial jusqu'à la fin de la présente enquête.

La plate-forme revendicative du Collectif comportait les éléments suivants : l'exigence de toute la lumière sur le crime odieux du 13 décembre 1998 et sur tous les autres crimes de sang ou économiques restés impunis ; la dénonciation de la violence exercée sur les manifestants sous toutes ses formes ; l'exigence de l'égalité de tous devant la loi ; l'exigence de l'abrogation des lois liberticides et antisociales ; le respect de la loi et de l'approfondissement de la démocratie. Cette plate-forme revendicative n'est que très partiellement satisfaite. La confrontation a produit des effets qui n'étaient pas intentionnellement visés, mais qui apparaissent plus concrets et plus utiles qu'un aveu de culpabilité et une condamnation ; par exemple, le fonds d'indemnisation pour les victimes. L'entrée au parlement ou au gouvernement de certains partis politiques de l'opposition dans ce contexte-ci n'était pas attendue mais elle joue un rôle politique et électoraliste pour ces derniers. Ce faisant, ces étapes de parcours acceptées par le Collectif peuvent être des signes que ce dernier évolue vers des positions plus conformes aux intérêts de sa base sociale.

En matière de financement des mouvements de contestation, le système qui prévaut au Burkina Faso « occulte ». La faiblesse des moyens que les membres du Collectif aiment à relater montrerait une ouverture à des appuis financiers externes, notamment des ambassades, et même possiblement à des dotations de personnalités nationales comme étrangères. Il y a bien une subordination au financement externe.

6.2.2 La solidarité

L'annonce de l'assassinat du journaliste a drainé une foule importante de protestataires. Cet engouement s'est maintenu et même s'est renforcé pendant les deux premières années de lutte. Les différentes concessions faites par le pouvoir comme les réformes au niveau du code électoral, le gouvernement d'ouverture, le financement des partis politiques, mais aussi les mesures dilatoires (allongement des congés du premier trimestre, etc.) ont des effets qui nuisent à la solidarité à l'intérieur et à l'extérieur du Collectif. Les élèves et étudiants, bien que bastion important, participent plus massivement aux activités du Collectif s'ils sont rassemblés dans leurs établissements respectifs. Les longs congés des dernières années ont baissé considérablement la solidarité à l'intérieur. Au niveau externe, les concessions du pouvoir apparaissent aux yeux des

partenaires comme des gages de bonne volonté conduisant à la réconciliation. Cette vision a comme impact la nécessité pour le Collectif de voir l'aboutissement de ces différents engagements avant de réagir. Ce fait n'implique pas un affaiblissement de la conscience de la liaison entre l'enjeu particulier de la lutte et l'ensemble des intérêts. En fait, à la lumière des importants gains économiques, financiers, politiques et idéologiques, il nous semble autorisé de dire que la conscience de la liaison entre l'enjeu particulier et l'ensemble des intérêts de la base sociale a progressé. Dans le cadre de l'impunité au Burkina, le Collectif est l'unique mouvement protestataire face au pouvoir. Il n'y a pas de dispute contre d'autres mouvements pour le contrôle des ressources. Il y aurait en son sein, à en croire le « président du pays réel », une mobilisation commune et une mise en commun des ressources pour financer les activités²³.

6.2.3. La mobilisation

En termes de mobilisation, on pourrait remarquer une baisse significative de participations des militants aux assemblées et aux activités (notamment aux *meetings*-marches, à l'assemblée générale nationale, etc.) en raison des concessions du pouvoir, mais aussi et surtout en raison des mesures policières. Le premier *meeting*-marche organisé le 18 janvier 2003 n'a connu la participation que d'environ un millier de militants, selon les journaux. Le *meeting*-marche entrant dans le cadre de la commémoration du cinquième anniversaire a aussi connu une faible participation. Mais peut-on dire que cette faible mobilisation s'explique par une opinion défavorable de la base sociale sur le Collectif ?

Un des éléments explicatifs tiendrait au fait de l'épuisement et une certaine conviction que le pouvoir ne cèdera pas plus forcément.

En matière de mobilisation de ressources, le mode de financement interne comprend la cotisation des organisations à la veille des activités et la présentation de l'escarcelle après celles-ci. Selon le président du Collectif, aucune organisation n'a arrêté de cotiser (*Sidwaya*, 2003).

²³ Réponse du président du Collectif lors d'un entretien accordé à *Sidwaya*.

7. DES PISTES DE RENOUVELLEMENT

Le Collectif est dans une phase d'accalmie pour ses leaders et dans une phase d'agonie pour ses détracteurs. Toujours est-il que dans la perspective d'une relance de la protestation, il y a un certain nombre de faits à ne pas commettre et des points à développer. Pour nous, les aspects de recrutement des partis membres et de mobilisation des ressources mériteraient dorénavant d'être soignés. Le Collectif a eu à faire face à des revirements de situations pour le moins embarrassantes. Deux points seront analysés au cours de cette enquête : les volte-face de l'ADF/RDA et l'affaire des 100 millions du président ivoirien.

L'ADF/RDA aurait tenté en vain de contrôler la direction du Collectif à des fins politiques. Ayant échoué, il joue les volte-face : il est tantôt avec le Collectif, tantôt avec le pouvoir, où il finit par être médiateur dans la libération des leaders du Collectif dont il est censé faire partie. Il finit par être expulsé et devient, selon le Collectif, un des diffamateurs. L'affaire de l'argent du président ivoirien viendrait de lui. Il serait souhaitable à l'avenir de ne pas avoir au sein du Collectif un tel membre.

En ce qui concerne l'affaire des 100 millions du président ivoirien, selon les journaux, le président du Collectif aurait reçu 100 millions de FCFA de la part du président ivoirien pour organiser la déstabilisation du régime Compaoré. Cette affaire, qui fait l'objet de justice en Côte d'Ivoire, montre l'ambiguïté des relations entre un mouvement protestataire et un gouvernement étranger. Dans ce cas-ci, tous les moyens ne justifient pas la fin. Les deux présidents sont des « frères ennemis », le recours au soutien financier d'un président ou gouvernement étranger pour des activités de protestation internes porterait préjudice à la crédibilité même du mouvement et de ses leaders, même quand les causes défendues sont nobles comme c'est le cas de la lutte pour l'impunité. L'erreur dans ce cas (s'il est avéré), c'est le jugement des militants et de la communauté internationale, en particulier des donateurs, qui estiment qu'ils sont utilisés pour des fins putschistes. En dehors des retombées relationnelles, c'est la participation des militants qui est entamée.

En termes d'opportunités à retenir en cas de reprise ou de relance de la lutte, on peut retenir la lenteur voir la disparition ou l'inefficacité des commissions mises en place par le gouvernement : le fonds d'indemnisation avait un budget de 6 milliards de FCFA. Il a été fermé à peine après avoir indemnisé quelque 500 personnes. Alors faut-il y reconnaître la mauvaise volonté du pouvoir ? La commission de suivi des recommandations du Collège des sages ne dit plus grand chose au public. Par ailleurs, le fond de la situation n'ayant pas changé, les mêmes opportunités identifiées au départ restent valables pour une éventuelle reprise de la lutte.

La conduite de la lutte semble poser problème au niveau du renouvellement du bureau. En fait, pendant cinq ans, c'est pratiquement le même bureau qui est réélu. D'aucuns souhaiteraient un changement de président. En cas de relance, nous ne pensons pas que les bailleurs du Collectif joueront différemment leur rôle tant que le Collectif restera dans sa plate-forme revendicative renouvelée (voir Annexe 3). Par contre, le contraire sera possible s'il y a déviance ou refus catégorique d'éventuelles concessions du gouvernement.

BIBLIOGRAPHIE

- AIGAFONDA, J. 2003. « La démocratie, ça se conquiert, ça se construit ». http://yonne.lautre.net/rubrique.php3?id_rubrique=50
- BARRY, Ahmed Newton. 2004. « Ce fut le procès du régime Compaoré ». *L'événement*, no 41, le 10 avril.
- BARRY, Alpha. 2003. « Fonds d'indemnisation des victimes en violences politiques au Burkina Faso ». *Radio France Internationale*, le 21 avril.
- BARRY, Ahmed Newton. 2003. « Un putsch qui tombe à pic ». *L'événement*, le 25 octobre.
- BÉLANGER, Sylvie. sans date. « Burkina Faso, un bon élève du FMI ». Montréal. <http://www.cam.org/~ciso/publi/syndic.html>.
- BONKIAN, Jean-Luc. 2004. « Reportage sur la CENI ». *Sidwaya*, no 4885, p. 30.
- BOURGI, Albert. 1997. *Reprofilier l'État africain démocratique*. Colloque de l'Institut international des sciences administratives, Québec, juillet.
- COLLECTIF. 2002. « Collectif de lutte contre l'impunité au Burkina Faso : trois ans après, bilan synthétique ». *Collectif-infos*, no 21. Ouagadougou, février.
- COLLÈGE DES SAGES. 1999. *Rapport du Collège des sages*. Ouagadougou.
- COMEAU, Yvan. 2005. *Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives*, Montréal, Cahiers du CRISES, Collection Mouvements sociaux, no MS0501, 30 p.
- CONGO, Youssoufou. 1997. *Le financement de l'économie sociale au Burkina Faso*. Ouagadougou, Appui au développement autonome.
- Conseil constitutionnel du Burkina Faso. 1997. Constitution du Burkina Faso (Loi no 002/97/ADP du 27 janvier 1997). http://www.legiburkina.bf/codes/constitution_du_burkina_faso.htm.
- FRÈRE, Marie-Soleil. 2003. « La libéralisation et l'extension des médias en Afrique : quelles mutations de l'espace public ? ». Colloque *Journées d'études autour de l'Afrique : La libéralisation et l'extension des médias en Afrique*. Rhône-Alpes. Chaire Unesco de Grenoble.
- GAMSON, William. 1975. *The Strategy of Social Protest*. Homewood. IL Dorsey Press.
- GAUFROYAU, Bertrand et Carlos MALDONADO. 1997. *Secteur informel : fonctions macroéconomiques et politiques gouvernementales : le cas du Burkina Faso*. Genève, Organisation internationale du Travail.

- GENTIL, Dominique. 2002. *La pauvreté, une fatalité ?* Promouvoir l'autonomie et la sécurité humaine des groupes défavorisés Bénin, Burkina-Faso, Mali et Niger. UNESCO/Karthala/Futurs africains.
- GIUGNI, Marco G. 1996. « L'étude de l'action collective entre deux traditions sociologiques ». *Swiss Political Science Review*, vol. 2, no 1, pp. 1-51.
- Gouvernement du Burkina Faso. 2001. Politique de population : Décret no 2001-624/PRES/MEF (JO no 06, 2001) portant adoption de la Politique nationale de population. Ouagadougou. http://www.legiburkina.bf/jo/jo2001/no_06/D%C3%A9cret_PM_2001_00624.htm.
- HANSPETER, Kriesi, Ruud KOOPMANS, Jan Willem DUYVENDAK et Marco G. GUIGNI. 1995. *New social movements in Western Europe, a comparative analysis*. London. UCL Press Limited.
- HODONOU, Valentin. 2000. « Burkina Faso : Rencontre avec Halidou Ouedraogo, président du Collectif et du Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples ». *Afrique-Asie*, no 129, juin.
- INSD. 1997. *Analyse des résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages 1996*. Ouagadougou. Ministère de l'Économie et des Finances.
- INSD. 1996. *Le profil de pauvreté au Burkina Faso, étude statistique nationale*. Ouagadougou. Ministère de l'Économie et des Finances.
- JAFFRÉ, Bruno. 1999. « Un journaliste face au pouvoir. Burkina Faso ébranlé par l'affaire Zongo ». *Le monde diplomatique*. <http://www.monde-diplomatique.fr/1999/08/JAFFRE/12317>.
- KABORÉ, Roger Bila. 2002. *Histoire politique du Burkina Faso 1919-2000*. Paris. L'Harmattan.
- KABORÉ, Joseph Martin, Salia SANOU et Maxime BONKOUNGOU. 1997. *Emploi, chômage et pauvreté*. Ouagadougou. Institut national de la statistique et de la démographie.
- KIÉMA, Arzouma. 2003. « Drame de Sapouy : cinquième anniversaire à Ouagadougou – Simon Compaoré veut interdire les manifestations. *L'Indépendant*, du 09 au 16 décembre.
- KONÉ, Lamine. 2004. « Sécurité au Burkina Faso : quand le pouvoir navigue de Charybde en Scylla ». *San Finna*, no 249, le 29 février. <http://www.sanfinna.com/ARCHIVES/Archives249/Index249.htm>.
- LAODA, Augustin. 1999. « Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo ». *Politique africaine*, no 76, décembre 1999. Ouagadougou. Université de Ouagadougou, Faculté de droits et de sciences politiques.
- MBEMBÉ, Achille. 2000. « Entre-coups d'État, élections reportées et mouvements sociaux : esquisses d'une démocratie à l'africaine ». <http://www.monediplomatique.fr/2000/10/MBEMBE/14296>.

- McADAM, Doug. 1986. *Political Process and the Development of Black Insurency 1930-1970*. Chicago and London. The University of Chicago Press.
- NASSA G. et G. MADIEGA. 1995. *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards*. Paris. Khaartala.
- NKOUNKOU, Dieudonné. 2004. *L'affaire Thomas Sankara : le politique et le juge*. Les Éditions NK.
- OCDE. 1995. « Participatory Development and Good Governance ». *Development Co-operation Guidelines Series*. Paris.
- ODINKALU, Chidi Anselm. 2000. « Politiques internationales, réalités africaines : Démocratie et droits humains en Afrique ». Washington. Africa Policy Information Center. <http://www.africaaction.org/rtable/chi0002f.htm>
- ORCADES. *Le chômage au Burkina Faso*. Vidéocassette de 15 mn, VHS secam : réf. 477.
- OUATTARA, Mamadou. 2004. « Djibril Bassolet 'L'insécurité engage ma responsabilité' ». *Le Pays*, le 4 mars.
- OWENOLÉ. 1999. « La rupture de la paix sociale au Burkina Faso ». *L'Ornitho*, no 8. <http://www.ornitho.org/numero8/articles/burkina.html>.
- PANAPRESS. 2004. « Trois milliards pour indemniser les victimes de violences en politique au Burkina Faso ». <http://www.panapress.com/paysindexlat.asp?code=fre005>.
- PERREAULT, S., et R. Y. BOURHIS. 1999. « Ethnocentrism, social identification, and discrimination ». *Personality and Social Psychology Bulletin*, no 25, pp. 92-103.
- PERREAULT, S. et R. Y. BOURHIS. 1998. « Social identification, interdependence, and discrimination ». *Group Processes and Intergroup Relations*, no 1, pp. 49-66.
- PNUD. 2002. *Rapport mondial sur le développement humain durable 2002*. <http://www.undp.org/hdr2002/francais>.
- PNUD. 1997. *Rapport sur le développement humain durable - Burkina Faso 1997*. Ouagadougou.
- REBOUL, Silvain. 2004. « De la fiction démocratique à la réalité ». <http://sylvainreboul.free.fr/dem.htm>.
- SACHDEV, I. et R. Y. BOURHIS. 1991. « Power and Status Differentials in Minority and Majority Group Relations ». *European Journal of Social Psychology*, 21, pp. 1-24.
- SIDWAYA. 2003. « Halidou Ouedraogo, président du MBDHP, de l'UIDH et du Collectif : « Je ne suis pas un opposant à Blaise Compaoré ». Entretien réalisé par Sidwaya, le 17 octobre. <http://www.fasonews.net/?opt=14&newsid=669>

- SISSOKO, Mamadou, Amadé BADINI, Boureima OUEDRAOGO et Abdoulaye TRAORÉ. 1999. *La protection sociale au Burkina Faso : Éléments pour un plan d'action en vue d'une gestion prospective*. Dakar. Social Policy Research Network West and Central Africa.
- WETTA, Claude et K. Bernard BONZI. 2002. *Pauvreté et de l'inégalité au Burkina Faso : Évolution du profil de pauvreté*. Analyse des données de l'EP2. Québec, Université Laval, Centre de recherche en économie et finance appliquée (CREFA).
- YAMOGBE, Morin. 2003. « Assassinant de Norbert Zongo : Cinq bougies, toujours pas de lumière ». *Le Pays*. http://www.lefaso.net/article.php3?id_article=774.
- YARO, Larba. 2003. « Assemblée nationale/société civile : deux entités complémentaires ». *L'Hebdomadaire*, no 245, du 05 au 11 décembre.
- ZOUNGRANA, Michel. 2003a. « Blaise Compaoré et les putschs des mois d'octobre ». *L'Indépendant*, le 17 octobre.
- ZOUNGRANA, Michel. 2003b. « Complot du 18 septembre 1989. Que retenir 14 ans après ? ». *L'Indépendant*, le 16 octobre.
- ZOLBERG, Aristide R. 1985. « L'influence des facteurs externes sur l'ordre public interne ». Dans Grawitz Madeleine et Leca Jean, *Traité de sciences politiques*. Paris. Presse universitaire de France, Tome 1.
- ZONGO, Norbert. 1997. « Éditorial ». *L'indépendant*, le 11 février.
- ZOROM, Éloss et Djinko KARIM. 2000. « Ce que je pense de Gbagbo et d'ADO ». *SoirInfo*, le 13 avril.

ANNEXE 1
Les activités du collectif
(du 16 décembre 1998 à fin 2003)

- 16 *meetings*-marches ;
- 5 *meetings*-marches nationaux ayant regroupé à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en moyenne 40 provinces à chacune de ces activités ;
- 3 journées « villes mortes » plus 2 journées « presse morte » à l'initiative de la presse ;
- 4 journées de deuil national appuyées par la presse ;
- 25 journées de grève générale ;
- 3 journées de débrayage actif ;
- 20 conférences de presse ;
- 11 conférences publiques ;
- 47 sorties de la Coordination nationale couvrant 38 provinces ;
- 2 Assemblées générales nationales, instance suprême du Collectif (juillet 2000, février 2001) ;
- Diverses rencontres avec les autorités politiques, coutumières, religieuses et les chancelleries ;
- 3 rencontres avec le chef de l'État, 3 rencontres avec le premier ministre d'alors (KDO), avec le Collège des sages ;
- 5 rencontres nationales entre la Coordination nationale et les dirigeants des collectifs provinciaux ;
- 1 rencontre ordinaire par semaine pour la Coordination nationale ; etc.

ANNEXE 2

Le décret no 2002-97/PRES/PM du 05 mars 2002 sur l'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique au Burkina Faso

LE PRÉSIDENT DU FASO,

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret no 2000-526/PRES/PM du 12 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret no 2000-527/PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- VU le décret no 97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret no 2001-275/PRES/PM du 08 juin 2001 portant création, organisation et fonctionnement d'un fonds d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique ;
- VU le décret no 2001-276/PRES/PM du 08 juin 2001 portant critères et conditions d'indemnisation des personnes victimes de la violence en politique ;

Sur proposition du Premier Ministre –

Le Conseil des Ministres – entendu en sa séance du 27 février 2002 – DÉCRÈTE :

ARTICLE 6 : Il est alloué une somme fixe forfaitaire de dix millions (10 000 000) de FCFA à l'ensemble des ayants cause de chaque victime décédée et majorée ainsi qu'il suit :

- Pour chaque conjoint survivant..... 1 500 000 FCFA
- Pour chaque enfant mineur au moment des faits..... 1 500 000 FCFA
- Pour chaque enfant majeur..... 1 000 000 FCFA
- Pour chaque ascendant..... 1 000 000 FCFA

ARTICLE 9 : La part modulable est fixée conformément au tableau ci-dessous :

VICTIMES	AYANTS CAUSE			
	Ascendant	Conjoint survivant	Enfant mineur	Enfant majeur
Groupe I - Officiers généraux - Fonctionnaires catégorie P - Particuliers (RA (1) ≥ 5 000 000)	2 500 000	5 000 000	5 000 000	3 000 000
Groupe II - Officiers (2) - Fonctionnaires catégorie A - Particuliers (4 000 000 <RA>5 000 000)	2 000 000	4 000 000	4 000 000	2 000 000
Groupe III - Sous officiers supérieurs (3) - Particuliers (2 500 000 <RA> 4 000 000)	1 500 000	3 000 000	3 000 000	2 000 000
Groupe IV - Sous officiers subalternes (4) - Fonctionnaires catégorie B - Particuliers (1 500 000 <RA> 2 500 000)	1 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000
Groupe V - Militaires du rang (5) - Fonctionnaires catégorie C - Particuliers (1000 000 <RA>1 500 000)	1 000 000	2 000 000	2 000 000	1 500 000
Groupe VI - Fonctionnaires catégorie D et E - Particuliers (0 <RA > 1 000 000)	1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 000 000

(1) - Revenus annuels.

(2) - Colonel, Lieutenant-colonel, Commandant, Capitaine, Lieutenant, Sous-lieutenant.

(3) - Adjudant-chef major, Adjudant-chef, Adjudant.

(4) - Sergent-chef, Sergent.

(5) - Caporal, Soldat de 1^{ère} classe, Soldat de 2^{ème} classe.

ARTICLE 10 : Il est alloué aux familles des victimes décédées les sommes forfaitaires de trois cent quarante cinq mille (345 000) FCFA pour les frais funéraires, d'une part, et de cent mille (100 000) FCFA pour l'aménagement des tombes, d'autre part.

ARTICLE 36 : Le préjudice dû à la séquestration est indemnisé par l'application d'un taux journalier dégressif conformément aux tableaux ci-dessous :

a) Des assignés à résidence surveillée :

TEMPS DE SÉQUESTRATION	TAUX JOURNALIER	NOMBRE DE JOURS	MONTANT	CUMUL
de 01 jour à 30 jours	5 000 FCFA	30	150 000 FCFA	150 000 FCFA
de 31 jours à 90 jours	4 000 FCFA	60	240 000 FCFA	390 000 FCFA
de 91 jours à 180 jours	3 000 FCFA	90	270 000 FCFA	660 000 FCFA
de 181 jours à 365 jours	2 350 FCFA	185	434 750 FCFA	1 094 750 FCFA
plus de 365 jours (3 ans)	1 700 FCFA	730 (3 ans)	1 241 000 FCFA	2 335 750 FCFA

b) Des détenus dans les structures pénitentiaires classiques (maisons d'arrêt et de correction, cellules de garde à vue des commissariats de police, et brigades de gendarmerie) :

TEMPS DE SÉQUESTRATION	TAUX JOURNALIER	NOMBRE DE JOURS	MONTANT	CUMUL
de 01 jour à 30 jours	7 500 FCFA	30	225 000 FCFA	225 000 FCFA
de 31 jours à 90 jours	6 000 FCFA	60	360 000 FCFA	585 000 FCFA
de 91 jours à 180 jours	4 500 FCFA	90	405 000 FCFA	990 000 FCFA
de 181 jours à 365 jours	3 500 FCFA	185	647 500 FCFA	1 637 500 FCFA
plus de 365 jours (3 ans)	2 500 FCFA	730 (3 ans)	1 825 000 FCFA	3 462 500 FCFA

c) Des séquestrés dans d'autres lieux :

TEMPS DE SÉQUESTRATION	TAUX JOURNALIER	NOMBRE DE JOURS	MONTANT	CUMUL
de 01 jour à 30 jours	15 000 FCFA	30	450 000 FCFA	450 000 FCFA
de 31 jours à 90 jours	12 000 FCFA	60	720 000 FCFA	1 170 000 FCFA
de 91 jours à 180 jours	9 000 FCFA	90	810 000 FCFA	1 980 000 FCFA
de 181 jours à 365 jours	7 000 FCFA	185	1 295 000 FCFA	3 275 000 FCFA
plus de 365 jours (3 ans)	5 000 FCFA	730 (3 ans)	3 650 000 FCFA	6 925 000 FCFA

*Le Président du Burkina Faso : **Blaise COMPAORÉ,***

*Le Premier Ministre : **Paramanga Ernest YONLI***

ANNEXE 3

La plate-forme rénovée du collectif

1. Lutte pour l'éducation et les franchises scolaires et universitaires ;
2. Lutte pour les libertés démocratiques et autres droits humains ;
3. Lutte contre l'impunité des crimes et pour la justice pour tous ;
4. Lutte pour l'emploi et la préservation des services publics ;
5. Lutte pour la santé ;
6. Lutte contre la corruption et la gestion gabéigique du bien public.